

CAICI 96

5

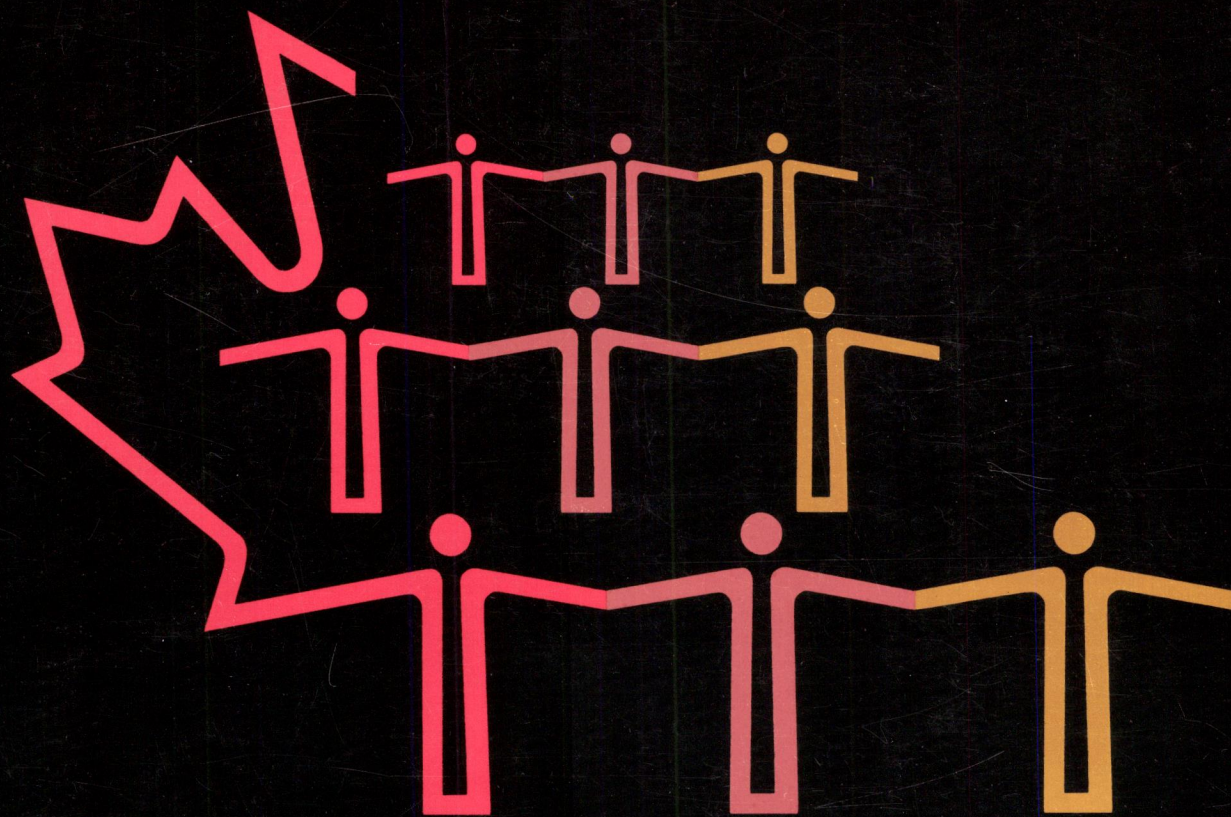
1978



Ministre d'État
Multiculturalisme

Minister of State
Multiculturalism

Multiculturalisme et le gouvernement du Canada



UNIVERSITE DE SHERBROOKE



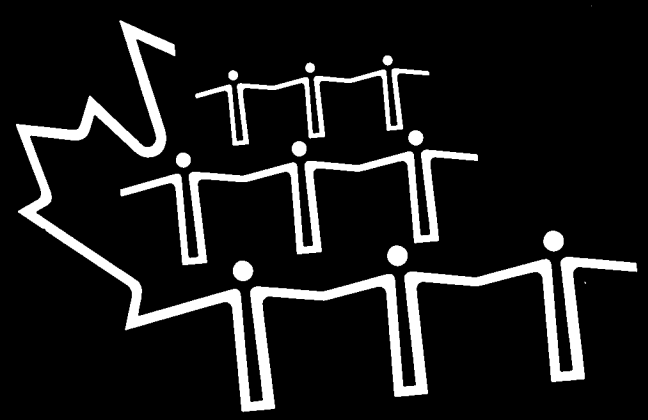
3 1156 00433 891 2

© Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1978

Nº de cat. Ci 96-5/1978

ISBN 0-662-01797-8

CAICI 96
5
1978



Multiculturalisme et le
gouvernement du Canada

104375

Académie de Québec

Le concept de multiculturalisme, qui constitue un aspect important de notre politique nationale, a beaucoup évolué depuis que le Premier ministre a annoncé à la Chambre des communes, en 1971, la création d'un programme en ce sens. En effet, il existe maintenant une Direction du multiculturalisme, qui est chargée de veiller à ce que tous les Canadiens jouissent de chances égales, quelle que soit leur origine culturelle.

La politique du multiculturalisme reconnaît également à tous les Canadiens, en raison du libéralisme de notre société, le droit fondamental de préserver leur patrimoine culturel.

Cette conservation des valeurs culturelles est aussi essentielle pour les individus que pour l'ensemble de la nation. En effet, le Canada a tiré des avantages très nets de la diversité culturelle de sa population, et nous profitons tous de la mise en commun de ces valeurs au sein d'une société intégrée.

La nature bilingue et multiculturelle du Canada constitue pour lui une occasion unique de se prouver à lui-même, ainsi qu'au monde entier, que ses habitants peuvent vivre ensemble dans un esprit de compréhension et de respect mutuel.

Publié avec l'autorisation de
l'honorable Norman Cafik,
ministre d'Etat au
multiculturalisme

Table des Matières

Historique	3
La Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme et la réponse du gouvernement à ses recommandations	7
La Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme	9
La réponse du gouvernement	10
Ministre d'État au multiculturalisme	13
Conseil consultatif canadien du multiculturalisme	15
Direction du multiculturalisme et ses programmes	16
Rôle des organismes culturels du gouvernement fédéral dans la promotion de la politique nationale	19
Archives publiques	21
Bibliothèque nationale du Canada	22
Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes	23
Conseil des arts du Canada	24
Corporation de musées nationaux	24
Office national du film	26
Société Radio-Canada	27
Rôle d'autres directions et directions générales du Secrétariat d'état, et d'autres ministères et organismes du gouvernement, face à la politique nationale	29
Secrétariat d'Etat	31
Ministère des Affaires extérieures	32
Ministère des Affaires indiennes et du Nord	32
Commission canadienne des droits de la personne	34
Commission canadienne de l'Emploi et de l'Immigration	34
Commission de la Fonction publique	35
Ministère des Communications	35
Ministère de la Consommation et des Corporations	36
Ministère de l'Industrie et du Commerce	36
Ministère de la Justice	36
Ministère du Travail	39
Revenu Canada — Douanes et Accise	36
Revenu Canada, Impôt	37
Ministère de la Santé et du bien-être social	37
Société centrale d'hypothèque et de logement	39
Conclusion	41
Annexes	45
Réponse du gouvernement fédéral au livre IV de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme	49
Répertoire d'adresses	59

Au début. . .

“Dans ce parlement (nouveau), il n’y aura pas de questions de race, de nationalité, de religion ou de localité. . . La base d’action des délégués, en préparant les résolutions, a été de rendre justice à tous — justice pour toutes les races, pour toutes les religions, pour toutes les nationalités, pour tous les intérêts. . .”

(Hector L. Langevin — 1865)

Quelques années plus tard. . .

“Ici (au Canada) je veux que le marbre reste le marbre; je veux que le granite reste le granite; je veux que le chêne reste le chêne. Je veux prendre tous ces éléments et faire une nation qui sera la première parmi les puissances de l’univers.”

(Sir Wilfrid Laurier — vers 1903)

Dans les années soixante. . .

“Le Canada est un jardin. . . dans lequel ont été transplantées les fleurs les plus vivaces et les plus rayonnantes de nombreuses autres contrées, chacune conservant dans son nouvel environnement la meilleure des qualités pour lesquelles elle était aimée et prisée dans sa contrée natale. . .”

(John Diefenbaker — 1961)

“Quel meilleur moyen de nous préparer au centenaire qu’en prenant des mesures pratiques dès maintenant pour enraciner et renforcer les réalisations et les perspectives offertes par la Confédération, de sorte que tous les Canadiens, quels que soient leurs antécédents de race, de langue ou de culture, sentent avec confiance, qu’au sein de notre nation ils peuvent à l’abri de toute discrimination et en jouissant du rang de partenaires à part entière, édifier un avenir brillant pour eux-mêmes et leurs descendants.”

(Lester B. Pearson — 1962)

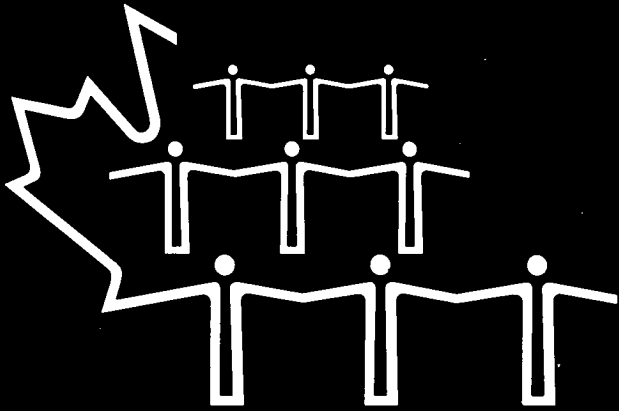
Et de nos jours. . .

“Le multiculturalisme dans un cadre bilingue apparaît au gouvernement comme le meilleur moyen de préserver la liberté culturelle des Canadiens. . . Une politique vigoureuse de multiculturalisme nous aidera à créer. . . le fondement d’une société où régnerait une même justice pour tous.”

(Pierre E. Trudeau — 1971)

Notre politique de multiculturalisme découle d’une vision réelle de la société canadienne. Nous vivons déjà dans une société multiculturelle; nous n’essayons donc pas d’en créer une, mais simplement de reconnaître une réalité bien vivante. Si nous voulons préserver l’unité du pays, nous devons comprendre tous ses habitants et nous respecter les uns les autres. Or, le multiculturalisme participe à la création de ce climat de compréhension dans notre société.

(M. Norman Cafik — 1977)



Historique

Même avant l'adoption d'une politique officielle de multiculturalisme en 1971, de nombreux parlementaires s'étaient dits clairement en faveur d'une société qui accepterait le multiculturalisme comme toile de fond. En incitant les membres de la population canadienne qui ne sont ni d'origine britannique, ni d'origine française non seulement à conserver mais à faire fructifier leur riche patrimoine culturel, tout en reconnaissant l'apport culturel des anglophones et des francophones, des Canadiens éminents avaient envisagé la création d'un pays fort, uni et harmonieux.

Ce qui ne veut pas dire qu'aucun effort n'avait été fait avant 1971 pour réaliser cet objectif. Des mesures concrètes visant à encourager la pleine participation des Canadiens d'origines ethnoculturelles diverses furent prises au cours des années quarante, avec la création du Advisory Committee on Co-operation in Canadian Citizenship, composé de Canadiens notoires et chargé de faire connaître au gouvernement les meilleures façons d'obtenir un effort de guerre uni de la part des Canadiens, indépendamment de leur origine. La direction des Nationalités du ministère des Services nationaux de guerre servait de secrétariat au comité et devint, après la cessation des hostilités en 1945, la direction de la Citoyenneté canadienne. La direction, qui relevait du Secrétariat d'Etat, accepta de se charger d'aider les immigrants à s'adapter, de les préparer à obtenir la citoyenneté canadienne et de favoriser leur acceptation.

La direction de la Citoyenneté canadienne

En 1950, la direction de la Citoyenneté canadienne fut intégrée au ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration nouvellement créé, et des bureaux locaux furent établis un peu partout au pays. A cette époque, il était de plus en plus évident que la direction ne devait pas se limiter à travailler au nom des immigrants. On commença à élaborer des programmes se rapportant au vaste domaine de la citoyenneté et du civisme, des programmes qui soulignaient les

responsabilités du citoyen dans les relations entre groupes et entre cultures. Ces activités devaient tenir compte des attitudes des gens, et de la façon dont ces attitudes se manifestaient envers les groupes culturels minoritaires, les différentes religions, les diverses races ou autres segments de la société.

La direction de la Citoyenneté canadienne s'intéressa également, au cours de cette période, à l'intégration des citoyens autochtones à la collectivité en général. La direction entreprit, en étroite collaboration avec la direction des Affaires indiennes, des activités à Ottawa et dans des localités de tout le pays.

En 1966, la direction de la Citoyenneté canadienne devint la direction de la Citoyenneté et du Civisme, et fut réintégrée au Secrétariat d'Etat, dont elle est actuellement une direction générale.

Les rapports fédéraux-provinciaux

En 1953, le fédéral et les provinces en arrivèrent à un "accord verbal" selon lequel des cours de langues seraient organisés et dispensés par les ministères provinciaux de l'Education, par l'entremise des conseils scolaires locaux. De son côté, la direction de la Citoyenneté et du Civisme s'engageait à offrir gratuitement des manuels devant être utilisés pour les cours de préparation à la citoyenneté. Au cours de la même année, le gouvernement fédéral conclut des accords, avec certaines des provinces, selon lesquels il s'engageait à payer 50 p. cent de toutes dépenses faites par les provinces, pour l'enseignement lié aux cours de langue et à la préparation à la citoyenneté, à l'intention des immigrants adultes.

Les conférences nationales

Le premier colloque national sur la citoyenneté parrainé par le gouvernement fut tenu en 1953, à Scarborough, en Ontario. Parmi les participants au colloque, on trouvait des directeurs d'organisations

bénévoles, des spécialistes de l'éducation permanente et des sciences sociales, ainsi que des représentants de tous les niveaux de l'administration publique. Le colloque traita principalement de la préparation à la citoyenneté, et tout particulièrement de l'intégration des immigrants.

Les délégués recommandèrent l'établissement, à la direction de la Citoyenneté et du Civisme, d'une section de recherche qui enquêterait sur les problèmes complexes et de plus en plus importants, des relations entre groupes et entre cultures. Cette section fut créée en 1953; elle commença immédiatement la préparation d'une bibliographie des documents de recherche se rapportant à l'intégration des immigrants et aux relations entre ethnies.

Au cours de cette période, on se préoccupa de plus en plus de la qualité des relations entre les divers groupes culturels du pays. Le grand nombre de nouveaux arrivants et les divers pays dont ils étaient issus semblaient susciter une tension croissante entre les immigrants, les Canadiens de naissance et les groupements ethnoculturels établis au pays. Afin de donner aux représentants des groupes culturels minoritaires la possibilité de discuter de questions se rapportant à l'unité nationale et aux problèmes des immigrants à leur arrivée au Canada, le gouvernement fédéral et le gouvernement de l'Ontario organisèrent, en 1953, une conférence au lac Couchiching, en Ontario.

Le deuxième colloque national parrainé par le gouvernement fut tenu en 1958 à Minaki, en Ontario. Lors de cette conférence, on accorda une importance particulière aux activités liées à la promotion du civisme de niveau local plutôt que national.

Les publications et les documents audio-visuels

Comment devenir citoyen canadien, publié en 1947, fut la première publication d'une longue série consacrée à la question. Cette brochure fut publiée dans les deux langues officielles, tout comme les trois suivantes, publiées en 1948: *Notre Pays*, *Notre Histoire*, et *Notre Gouvernement*.

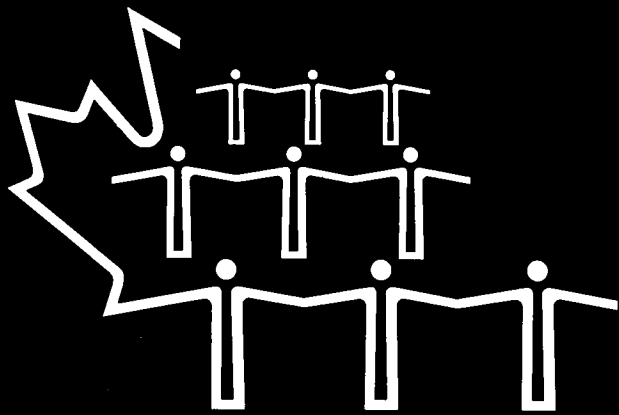
Publié en 1955, *Citizen and Citoyen* visait à renseigner, et à faciliter l'élaboration de projets liés à la citoyenneté. Il s'agissait d'une bibliographie des rapports de recherche portant sur les méthodes d'orientation des immigrants et des histoires des groupes ethniques de 1920 à 1953. C'était le premier ouvrage du genre offert au Canada.

Paru en 1960, *Les Rameaux de la famille canadienne* connut un succès immédiat auprès des chercheurs, des dirigeants d'organisations bénévoles et de particuliers s'intéressant à l'histoire de divers groupes ethnoculturels au Canada. L'ouvrage comprenait des articles sur un certain nombre de groupes ethnoculturels, et faisait partie d'une série produite par le Service de revue de la presse ethnique de la direction de la Citoyenneté canadienne. Une version plus complète de cette publication parut en 1967 sous le même titre.

Les ouvrages suivants, *Au Seuil de la citoyenneté canadienne*, *Célébration du 1er juillet*, et *L'Étude du préjugé et de la discrimination*, parurent en 1961.

La direction de la Citoyenneté et du Civisme fit produire trois films au cours de la période de 1956 à 1961. Le premier, *Du choc des idées*, se rapportait aux techniques d'organisation de groupements de discussions efficaces. *Le Portique: l'immigrant et l'école*, sorti en 1958, s'adressait aux organisations bénévoles s'occupant d'aider les immigrants à s'intégrer à leur communauté; et *L'Expédition Michalski* soulignait les facteurs émotifs qui entrent en jeu lorsqu'un nouvel arrivant doit décider s'il veut devenir citoyen canadien.

L'immigrant n'était donc pas oublié. Cependant, il devint de plus en plus clair qu'une politique plus vaste pour les francophones du Canada et les diverses communautés culturelles autres qu'anglaises était nécessaire pour réaliser véritablement l'unité canadienne, objectif qui poussa le premier ministre d'alors, le très honorable Lester B. Pearson, à charger la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme d'étudier et de recommander une politique précise.



La Commission royale
d'enquête sur le bilinguisme
et le biculturalisme et la
réponse du gouvernement à
ses recommandations

La Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme

À la fin de 1962, le premier ministre Lester B. Pearson propose à la Chambre des communes la création d'une commission royale qui serait chargée de mener, en collaboration avec les provinces, une enquête approfondie sur le bilinguisme et le biculturalisme au Canada. La proposition fut très bien accueillie et, le 15 mai 1963, le premier ministre écrivait aux premiers ministres des provinces pour solliciter leurs observations et leur collaboration. Les réponses furent favorables; le 19 juillet 1963, un décret en conseil donnait officiellement naissance à la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme.

Mandat

La Commission était chargée de faire enquête et rapport sur le bilinguisme et le biculturalisme au Canada, et de recommander les mesures à prendre pour que la Confédération canadienne se développe d'après le principe de l'égalité entre les deux peuples qui l'ont fondée, *compte tenu de l'apport des autres groupes ethniques à l'enrichissement culturel du Canada, ainsi que les mesures à prendre pour sauvegarder cet apport.*

En d'autres termes, on rappelait aux commissaires que, selon le recensement de 1961, la langue maternelle de 14 p. cent des Canadiens n'était ni le français, ni l'anglais; et que 1.2 p. cent de la population était indienne ou inuite, et qu'elle avait ses propres droits et traditions.

Activités

La Commission tint sa première réunion en septembre 1963 et, les 6 et 7 novembre de la même année, mena ses premières audiences publiques à Ottawa. Une multitude de mémoires furent soumis à

l'étude de la Commission, dont 51 émanaient de diverses associations ethnoculturelles du pays.

Vingt-trois réunions régionales furent organisées dans tout le Canada, de Victoria jusqu'à Saint-Jean (T.N.). Une fois de plus, les réactions furent nombreuses. La Commission reçut des mémoires, des opinions, et mena des débats publics en maints endroits.

Le multiculturalisme, pourquoi pas?

Des membres des groupes autres que britanniques ou français ont exprimé à diverses reprises au cours des débats publics la crainte de voir une politique de biculturalisme les reléguer au statut de citoyens de seconde classe. Les porte-parole de divers groupes ont posé les questions suivantes: si nous acceptons deux cultures, pourquoi pas davantage? Pourquoi le Canada ne serait-il pas un pays dans lequel une multitude de groupes culturels quoique distincts, vivraient côte à côte, contribuant à faire de notre société une société d'une richesse et d'une diversité sans pareilles? L'idée d'une mosaïque canadienne était de beaucoup préférable à celle du creuset des civilisations.

Le livre IV

Les commissaires, après avoir parcouru tout le pays, s'arrêtèrent pour étudier tous les mémoires, opinions, dialogues et recherches à leur disposition afin d'entreprendre la formulation de leurs recommandations finales.

La rédaction du livre IV du rapport intitulé L'apport culturel des autres groupes ethniques a exigé des commissaires et des chercheurs qu'ils approfondissent une multitude de sujets afin de déterminer leurs recommandations. Ils se penchèrent sur les antécédents historiques des modèles d'établissement des immigrants au Canada, la répartition géographique des immigrants (régions urbaines/régions

rurales), les emplois des hommes et des femmes à leur arrivée, les moeurs et les valeurs des groupes ethniques, l'influence de la religion et le rôle de l'éducation dans la vie d'un immigrant. Les barrières linguistiques, les habitudes de vote des immigrants, le rôle de la presse ethnique, la vie de la famille, les cérémonies de mariage, les écoles ethniques et l'importance de l'identité culturelle et de la conservation de la culture pour chaque groupe furent pris en considération.

Mais ce n'est pas tout. La Commission a également fait des recherches sur l'influence de divers groupes ethnoculturels dans les domaines de la radio-diffusion, du cinéma, des arts et des lettres, des arts plastiques, des arts d'interprétation et de la musique, pour n'en nommer que quelques-uns. De plus, elle a accordé un intérêt particulier aux associations bénévoles ethnoculturelles et à leur rôle dans la communauté multiculturelle.

Le livre IV du rapport de la Commission royale a été présenté au Gouverneur général le 23 octobre 1969. La Commission recommandait de nombreuses façons de conserver et de renforcer les cultures tierces au Canada; elle estimait néanmoins que la politique nationale devait s'inscrire dans un cadre biculturel. Les immigrants, selon le livre IV, indépendamment de leur origine ethnoculturelle ou de leur langue maternelle, devrait choisir de s'intégrer à l'une ou l'autre des deux sociétés, anglaise ou française. L'intégration n'entraînait pas la perte de l'identité d'un particulier ou de ses caractéristiques originales, ou de sa langue et de sa culture originales. Elle n'était pas synonyme d'assimilation, qui signifie absorption totale par un autre groupe linguistique et culturel.

Selon le rapport, de nombreux groupes non britanniques ou non français acceptent le bilinguisme, mais rejettent catégoriquement le biculturalisme. Ils considèrent le Canada comme un pays officiellement bilingue, mais font valoir qu'il est fondamentalement multiculturel. Contrairement à cette opinion, la Commission croyait fermement dans la nature

fondamentalement biculturelle de notre pays, dont il était fait mention dans son mandat. Elle estimait que, même s'il ne fallait pas ignorer la "diversité culturelle" du Canada, il fallait avoir pleinement conscience de la présence de deux cultures dominantes, l'anglaise et la française.

La réponse du gouvernement

Le 8 octobre 1971, le premier ministre, le très honorable Pierre Elliott Trudeau, déposait à la Chambre des communes la réponse officielle du gouvernement aux recommandations contenues dans le livre IV (Annexe A).

Par cette déclaration, le gouvernement optait pour une politique officielle de multiculturalisme dans un cadre bilingue.

Le premier ministre affirmait qu'en mettant en oeuvre une politique comme celle qu'il avait décrite, le gouvernement fournirait son appui de quatre façons:

- il chercherait à aider dans la mesure de ses ressources, tous les groupes culturels canadiens qui ont manifesté le désir et la volonté de poursuivre leur développement, se montrent capables de croître et d'apporter quelque chose à la vie canadienne et justifient un besoin évident d'assistance;
- le gouvernement aiderait les membres de tous les groupes culturels à surmonter les obstacles culturels qui les empêchent de participer pleinement à la vie canadienne;
- il favoriserait rencontres et échanges positifs entre tous les groupes culturels canadiens dans l'intérêt de l'unité nationale; et
- le gouvernement continuerait à aider les immigrants à apprendre au moins l'une des deux langues officielles du Canada pour leur permettre de s'intégrer totalement à la société canadienne.

La réaction des partis de l'opposition à la déclaration du premier ministre était un accord unanime avec la politique.

L'honorable Robert Stanfield, chef du parti progressiste-conservateur, indiquait l'appui de son parti de la façon suivante:

"Cette déclaration de principe du gouvernement, c'est-à-dire le principe de la préservation et de la mise en valeur de nombreuses traditions culturelles qui existent dans notre pays, sera très bien accueillie, j'en suis sûr . . . Je voudrais dire tout de suite . . . que l'accent que nous avons mis sur le multiculturalisme, ne constitue en aucune façon une attaque contre la dualité fondamentale de notre pays. Ce que nous voulons, nous, c'est la justice pour tous les Canadiens. Ce que nous voulons, c'est la reconnaissance de la diversité culturelle de notre pays."

Le chef du nouveau parti démocratique, M. David Lewis, a exprimé son accord dans les termes suivants:

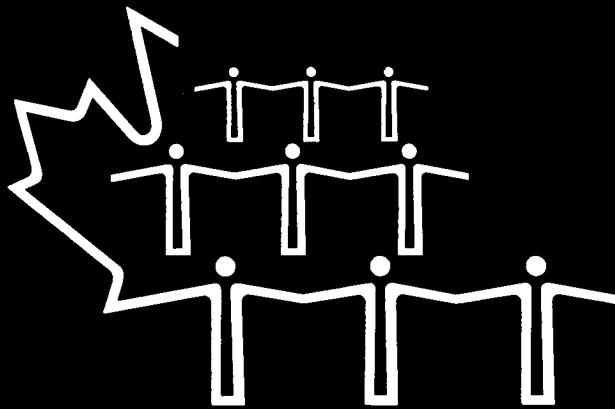
"Mais ce matin, je me propose . . . d'exprimer notre appui et nos espoirs afin de prouver aux Canadiens que le Parlement est uni dans sa volonté de reconnaître . . . la valeur des nombreuses cultures qui existent au Canada. C'est avec une appréciation profonde . . . des deux aspects de notre vie culturelle canadienne, le bilinguisme officiel et le multi-

culturalisme, que j'offre l'appui chaleureux de notre parti aux principes énoncés par le très honorable premier ministre ce matin."

M. Réal Caouette, chef du parti créditiste, a également exprimé l'approbation de son parti:

"Au fait, je répète depuis 30 ans à qui veut l'entendre, et même à ceux qui ne veulent pas l'entendre, que nous avons une nation canadienne, et non pas deux, trois ou dix, que nous avons deux langues officielles, l'anglais et le français, et que nous avons une multiplicité de cultures qui font la richesse de notre pays . . . Mes collègues et moi-même sommes heureux que le très honorable premier ministre ait fait cette déclaration . . . ce que nous voulons, c'est que le Canada soit un grand pays pour tous ses habitants et pour tous les groupes ethniques qu'il renferme. De cette manière, nous parviendrons à l'unité et nous renforcerons notre position dans le monde entier."

Aucun parti politique n'avait manifesté son opposition à la politique annoncée par le premier ministre. Il ne restait donc plus qu'à présenter les moyens de mettre en oeuvre cette politique.



Ministre d'Etat au
multiculturalisme

En 1972, le premier ministre nommait un ministre dont le rôle serait de mettre en oeuvre la politique de multiculturalisme, et de veiller à son intégration à tous les programmes et à toutes les lignes de conduite du gouvernement.

Ce Ministre et les membres de son personnel se tiennent constamment en rapport avec tous les secteurs de l'Etat et avec le public, de façon qu'on s'y rende compte de la diversité de notre population. Ils visent à obtenir, par divers truchements, que les membres de groupements ethnoculturels soient acceptés comme des citoyens à part entière.

Conseil consultatif canadien du multiculturalisme (CCCM)

Les membres du CCCM, dont la création remonte à mai 1973, servent de conseillers au ministre d'Etat au multiculturalisme. Le principe dont s'est inspiré le premier ministre dans l'organisation du CCCM reconnaît aux collectivités ethnoculturelles le droit d'influer sur le processus décisionnel, par le biais d'une consultation suivie. Il a pour mission d'amener les divers groupements ethnoculturels, y compris ceux d'expression française, anglaise et autochtone, à entretenir avec le gouvernement des relations de caractère consultatif. Le Ministre au multiculturalisme y trouve une mine de renseignements sur l'opinion des diverses collectivités culturelles.

Les membres du CCCM appartiennent à différentes collectivités ethnoculturelles du Canada et à diverses couches sociales, et sont nommés par le Ministre pour un mandat déterminé. On attend d'eux qu'ils fassent valoir leurs opinions en tant que citoyens préoccupés par les défis que présente, pour les Canadiens, la mise en oeuvre de la politique de multiculturalisme adoptée par le gouvernement fédéral, et non comme les porte-parole de leurs collectivités culturelles respectives.

Depuis la création du Conseil, des réunions ont favorisé à intervalles réguliers, des échanges de vues sur des questions pertinentes. De plus, le CCCM a désigné des comités nationaux dans le dessein de centrer sur des questions bien précises les affaires d'intérêt régional.

La première Conférence canadienne sur le multiculturalisme a eu lieu en 1973. Les décisions et les conclusions issues de la Conférence ont été incorporées au premier rapport annuel du CCCM, rapport qui a été déposé sur le bureau de la Chambre en juin 1975. On y traite de questions telles que la conservation de la langue et de la culture, la suppression des inégalités, les centres culturels communautaires et les centres multiculturels, la presse ethnique et les techniques de diffusion de masse, la place des arts dans une société multiculturelle, et l'attitude des jeunes à l'égard du multiculturalisme.

La deuxième Conférence canadienne sur le multiculturalisme, parrainée par le CCCM, s'est tenue en février 1976. Elle avait pour thème "Le multiculturalisme comme politique d'Etat", et pour but, d'entendre la conception que se font de la politique de multiculturalisme, les groupements d'expression anglaise et française.

Les conférences canadiennes sur le multiculturalisme continueront d'être pour un grand nombre, une occasion idéale de faire valoir leurs opinions sur des thèmes qui intéressent le gouvernement.

Pour s'assurer que les diverses opinions exprimées entrent continuellement en ligne de compte, le CCCM maintient un programme dynamique de consultation auprès d'une variété d'organisations, d'un bout à l'autre du pays. On demande à celles-ci de présenter, à l'occasion de réunions, des mémoires sur les inquiétudes que leur inspire la politique du multiculturalisme; le CCCM étudie ensuite ces mémoires en vue de les introduire dans ses rapports au Ministre.

Conjointement à ces réunions, le CCCM organise régulièrement des ateliers locaux et régionaux dont le thème est bien précis, comme la participation des jeunes.

La direction du Multiculturalisme et ses programmes

La direction du Multiculturalisme est chargée de mettre en oeuvre toute une gamme d'activités qui appuient la politique de multiculturalisme annoncée par le Premier ministre. Le principal objectif de la direction consiste à *encourager et stimuler, dans le cadre de la politique du Canada sur les langues officielles et conformément aux instruments actuels relatifs aux droits de l'homme, la pleine réalisation du caractère multiculturel de la société canadienne au moyen de programmes qui favorisent la préservation et le partage des patrimoines culturels et permettent une estime et une compréhension mutuelles entre tous les Canadiens.*

Pour atteindre cet objectif, la direction a adopté deux approches principales: la première vise à aider particulièrement les groupes et les organismes culturels canadiens à préciser leurs besoins et à réaliser leurs aspirations individuelles; la deuxième est destinée à aider l'ensemble du public à mieux comprendre et apprécier le caractère bilingue et multiculturel de notre pays.

La direction organise un grand nombre d'activités afin d'aider directement les nombreux groupes culturels du pays dans les efforts qu'ils déploient pour conserver leur culture et lui permettre de s'épanouir dans le cadre canadien. Parmi les activités ou projets qui sont encouragés et appuyés, mentionnons: les conférences ou colloques portant sur des questions d'actualité qui intéressent un groupe particulier; les moyens d'améliorer les techniques organisationnelles; la collecte et l'exposition d'oeuvres artistiques et

artisanales; la production de matériel audio-visuel ou autre destiné à un ou plusieurs groupes; la rédaction d'oeuvres littéraires et leur publication dans l'une des langues officielles ou dans les langues ancestrales; l'épanouissement des arts d'interprétation; et beaucoup d'autres. On accorde une attention spéciale aux projets qui facilitent l'intégration culturelle des immigrants. A tout prendre, la priorité va aux projets susceptibles de favoriser l'épanouissement d'un groupe donné et de contribuer à la réalisation des objectifs de la politique de multiculturalisme.

En plus des activités mentionnées ci-dessus, qui sont l'oeuvre de membres des divers groupes culturels, la direction a de son côté entrepris plusieurs projets également axés sur l'épanouissement culturel des communautés. Ainsi, elle finance des cours de langue ancestrale qui sont dispensés en classe, mais à l'extérieur du réseau scolaire officiel. Elle contribue non seulement aux dépenses occasionnées directement par ces cours, mais aussi aux débours qu'entraînent la formation des enseignants et l'élaboration d'auxiliaires didactiques qui conviennent au cadre canadien. Par ailleurs, la direction s'efforce d'encourager la croissance d'organismes de coordination, notamment de conseils multiculturels, qui favorisent des activités interculturelles et suscitent des rencontres et des échanges féconds. Cette communication peut contribuer dans une large mesure à la suppression des barrières entre les Canadiens et à la sensibilisation de ceux-ci à la richesse particulière de leur pays.

Cette sensibilisation de la société canadienne à la richesse du pays constitue l'autre volet des objectifs de la direction. A cette fin, celle-ci collabore étroitement et échange continuellement des renseignements avec des établissements et organismes à caractère culturel qui administrent des programmes axés sur l'épanouissement culturel; mentionnons notamment le Conseil des arts du Canada, la Bibliothèque nationale, les Archives publiques, les Musées nationaux, l'Office national du film, les conseils des arts populaires, ainsi que diverses

associations nationales d'écrivains, d'artistes, d'auteurs dramatiques, d'éditeurs et d'élaborateurs de matériel didactique. La direction stimule aussi le multiculturalisme au moyen d'un programme de relations publiques destiné à sensibiliser les media à cette réalité, de diverses campagnes d'information, ainsi que de la promotion de projets susceptibles d'influer favorablement sur l'opinion publique.

Voici quelques exemples plus précis d'activités qui sont mises en oeuvre dans ce secteur. Une aide est accordée à la recherche et aux études qui, dans les domaines des sciences humaines, des sciences sociales et des beaux-arts, touchent les aspects importants du pluralisme culturel au Canada. Non seulement la recherche est-elle appuyée et encouragée, mais il est possible d'organiser des échanges de professeurs et de conférenciers pour des sessions entières ou seulement une conférence. Le Comité consultatif pour les études ethniques canadiennes, composé d'universitaires appartenant à des disciplines variées, évalue les projets de recherche.

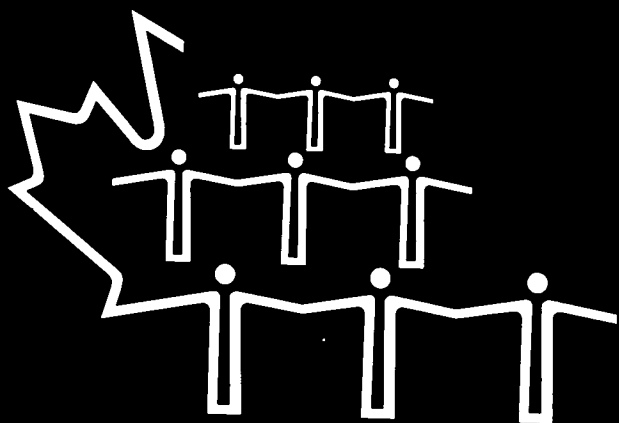
Une série d'histoires ethniques ont été ou seront produites afin de faire mieux connaître la contribution réelle des divers groupes minoritaires à l'histoire du Canada. Ces histoires sont destinées tant à l'ensemble du public qu'aux établissements scolaires. On prévoit également publier, dans les deux langues officielles, une série d'anthologies qui permettraient de faire connaître et de promouvoir l'apport littéraire des nombreuses cultures du Canada. Traduites dans les langues officielles, elles pourraient être lues par un grand nombre de Canadiens. Il existe également un certain nombre d'activités permanentes dans le domaine des arts d'interprétation, notamment les festivals de théâtre et de chorales multiculturels, des ateliers et la participation à d'importantes manifestations nationales.

Outre ces deux facettes de son travail qui sont bien définies, la direction continue évidemment de se tenir au courant des préoccupations et des activités des groupes culturels, des manifestations culturelles au Canada et à l'étranger, des ressources pédagogiques

disponibles et de tout autre sujet susceptible de lui être utile afin de pouvoir jouer son rôle de la manière la plus efficace possible.

La direction recueille une grande partie de ces renseignements par l'entremise de son Service d'analyse de la presse ethnique, qui dépouille plus de 200 journaux et périodiques ethniques publiés dans plus de 30 langues. Ce service permet au gouvernement de connaître et d'étudier les courants de l'opinion et les principales manifestations au sein des communautés ethnoculturelles en publiant une revue mensuelle de la presse ethnique et des bulletins spéciaux sur des sujets particuliers, en traduisant certains articles et en diffusant des exposés écrits et oraux à propos de rapports sur des organisations, manifestations et groupes ethnoculturels, qui sont mis à la disposition de tous les ministères et organismes fédéraux. Le service assure également la liaison avec la Fédération canadienne de la presse ethnique et les quatre clubs de journaux ethniques qui y sont affiliés, ainsi qu'avec la publication *Canadian Scene*.

L'un des principaux éléments du programme est le rôle joué par les fonctionnaires qui l'administrent. Afin de favoriser une mise en oeuvre optimale du programme, ceux-ci travaillent non seulement à Ottawa, mais aussi dans divers bureaux régionaux et locaux répartis aux quatre coins du pays. Ces fonctionnaires nouent et entretiennent des relations utiles avec des organisations nationales ainsi qu'avec un grand nombre d'organisations locales, leur fournissent des renseignements sur l'aide qu'elles peuvent obtenir de diverses sources, se font leur porte-parole auprès des gouvernements et des organismes privés, et, de façon générale, agissent comme spécialistes du développement communautaire ou dans certains domaines ou disciplines d'ordre culturel. Les fonctionnaires de l'Administration centrale et des régions travaillent en étroite collaboration afin de faire en sorte que les collectivités, indépendamment de leur caractère national ou régional, soient aidées dans toute la mesure du possible à participer pleinement à la société pluraliste du Canada.



Rôle des organismes culturels
du gouvernement fédéral
dans la promotion de la
politique nationale

Les organismes culturels contribuent aussi pour beaucoup à promouvoir et à sauvegarder la diversité culturelle au Canada.

Les Archives publiques

C'est dans les Archives publiques que sont conservés tous les genres de pièces d'archives d'importance nationale, les documents reçus des ministères et organismes fédéraux, ainsi que de particuliers et de sociétés. On y conserve notamment des manuscrits, des cartes, des films, des photographies, des tableaux, des publications et des enregistrements sonores, collections qui visent à traduire toutes les facettes de l'histoire du Canada sous forme écrite, visuelle et sonore.

Dans le cadre de sa politique de multiculturalisme, le gouvernement a fourni des fonds aux Archives publiques afin de lancer le programme des Archives ethniques nationales, dont le but consiste à assurer que les documents conservés aux Archives publiques reflètent mieux le fait que le patrimoine canadien provient de nombreuses cultures. Il faut conserver une trace de la façon dont les communautés ethnoculturelles se sont développées et ont contribué à l'essor culturel, économique, politique, religieux et social du Canada.

Grâce au programme des Archives ethniques nationales, de nombreuses personnes ont pris conscience de la nature, de l'importance et de l'utilité des archives. Elles ont appris que nombre de documents anciens méritent d'être conservés précieusement plutôt que d'être négligés ou détruits. Par conséquent, les Archives publiques ont reçu une aide concrète de nombreuses collectivités ethnoculturelles d'archives et d'autres établissements à la cueillette et à la conservation de pièces d'archives relatives aux groupes ethnoculturels.

Le programme des Archives ethniques nationales a pour but d'acquérir et de préserver des documents

historiques et de les mettre à la disposition de chercheurs. Parmi ces documents, notons les procès-verbaux, les rapports, la correspondance et d'autres dossiers d'organisations, de journaux et d'autres organismes importants qui sont étroitement liés à la préservation et à la promotion de l'identité culturelle, de même que des notes, des lettres, des journaux, des photographies, des enregistrements sonores, des médailles, des certificats, des films et d'autres documents conservés par des particuliers. Les personnes qui détiennent des pièces essentiellement d'intérêt local ou régional sont informées de l'existence de services locaux d'archives. Les collections reçues sont triées, arrangées, décrites et répertoriées; cependant, conformément aux principes régissant les archives, chaque collection est conservée à titre d'entité distincte. Elles peuvent alors être mises à la disposition des chercheurs, notamment des historiens, professionnels et amateurs, des généalogistes, des journalistes, des illustrateurs, des producteurs de films, etc.

Depuis que le Programme a été créé, de nombreux groupes ont confié aux archives ethniques nationales une grande quantité de manuscrits et d'autres documents. A partir de ces documents et des dossiers des ministères que possèdent déjà les Archives publiques, les chercheurs peuvent maintenant mieux comprendre ces groupes et la société canadienne dans son ensemble. Ils disposent de lettres importantes, de journaux, brochures ou photographies rares, de films et d'enregistrements uniques, et, à leur tour, ils peuvent souvent orienter le personnel vers d'autres sources possibles de documentation importante. Pour aider les chercheurs et pour reconnaître officiellement les dons inappréciables faits par nombre de particuliers et d'organisations, on publie une série de guides relatifs aux sources permettant d'étudier différentes collectivités.

Les donateurs qui confient leur collection aux archives savent que leurs documents seront entreposés en toute sûreté sous la garde de spécialistes. De plus, ils reçoivent l'assurance que le

caractère confidentiel de dossiers personnels et délicats sera respecté aussi longtemps que ce sera nécessaire.

Les chercheurs ont accès à une collection importante et complète et bénéficient d'installations et de services modernes. Ils peuvent recourir à des répertoires et à des auxiliaires de recherche, recevoir des conseils et ont accès à certaines salles de lecture 24 heures par jour, 7 jours par semaine. À l'intention des chercheurs qui ne peuvent se rendre en personne aux Archives, il existe un service de consultation qui répondra souvent de façon exhaustive aux demandes de renseignements présentées par téléphone ou par écrit. De plus, de nombreuses collections qui sont souvent demandées, par exemple les dossiers de l'immigration, ont été microfilmées et peuvent être prêtées aux chercheurs par toute bibliothèque ou service d'archives au Canada.

Non seulement le Programme des archives ethniques nationales acquiert-il des collections originales canadiennes et les met à la disposition des chercheurs, mais il s'intéresse également aux documents et aux collections conservées par les services d'archives d'autres pays et en obtient des doubles. Ces documents comprennent les dossiers relatifs à l'émigration, les communications gouvernementales avec les émigrants et les lettres ou dossiers renvoyés par les émigrants une fois qu'ils se sont établis au Canada.

Bibliothèque nationale du Canada

Les divers programmes de la Bibliothèque nationale visent à répondre aux besoins de tous les Canadiens, y compris ceux qui ne sont ni anglais ni français d'origine, mais deux de ces programmes, le programme ethnique de Canadiana et le Biblioservice

multilingue, se rattachent particulièrement au programme de multiculturalisme.

Programme ethnique de Canadiana

Les collections de la Bibliothèque nationale ont toujours reflété le caractère multiculturel du Canada, car elles comprennent des exemplaires de tous les livres et de toutes les revues qui ont été publiés ou écrits au Canada ou par des Canadiens. Il peut s'agir de publications dans les deux langues officielles ou dans les langues des nombreux autres groupes culturels représentés au Canada. Depuis un certain temps, aux termes de la loi, des exemplaires de ces ouvrages doivent être déposés à la Bibliothèque nationale dans la semaine qui suit leur publication.

Bien que les journaux ne fassent pas l'objet d'un dépôt légal, la Bibliothèque nationale possède l'une des plus grandes collections de journaux du pays. Celle-ci comprend plus de 350 journaux ethniques canadiens, et la Bibliothèque est abonnée à tous les titres connus que des groupes ethniques publient actuellement au Canada. On compte plus de 160 titres, ce qui représente 39 groupes ethnoculturels.

La Bibliothèque poursuit un programme rigoureux relatif à l'acquisition de microfilms de journaux ethniques, encourage et appuie des projets comme le projet de mise sur microfilms des journaux ethniques de l'Ontario Council of University Libraries. De plus, la Bibliothèque a mis sur pied un programme interne qui consiste à microfilmer les documents de ce genre qu'elle possède, ainsi qu'à repérer et à emprunter des ouvrages de l'extérieur pour compléter une série.

La Bibliothèque dresse actuellement la liste complète des périodiques, des revues et des journaux canadiens, publiés dans les langues officielles. On compte déjà plus de 2,100 titres dont les plus anciens datent de 1788. Le but final est de repérer et d'obtenir des numéros périmés et de microfilmer tous les titres.

Les acquisitions ethniques de Canadiana de la Bibliothèque nationale, surtout les périodiques, représentent une grande richesse pour les chercheurs chargés de retracer l'histoire multiculturelle du Canada.

Biblioservice multilingue

Le Biblioservice multilingue vise essentiellement à répondre aux besoins culturels des groupes ethnoculturels en aidant les bibliothèques publiques du Canada à assurer à ces groupes un meilleur service.

Le Biblioservice multilingue a commencé par fournir des ouvrages dans les huit langues tierces les plus demandées, mais, chaque année ce service est élargi de façon à englober d'autres langues selon les besoins. Le but final serait de couvrir la majorité des langues parlées au Canada.

Ce service a des projets à long terme visant à élargir la gamme des sujets traités dans ses collections, mais jusqu'à présent il a accordé la priorité aux auteurs contemporains des domaines de la fiction, de la biographie et des livres pour enfants, et à des sujets particuliers comme l'éducation des enfants, le jardinage, le folklore, les voyages et l'art culinaire. On trouve également les grands classiques. Le principal objectif est de fournir des documents appropriés et utiles à ceux qui en ont été privés dans le passé.

Le Biblioservice multilingue sélectionne, répertorie et traite des ouvrages, pour ensuite les prêter à long terme aux bibliothèques provinciales ou régionales qui en font la demande. Celles-ci, à leur tour, les distribuent aux bibliothèques municipales, selon les demandes des collectivités desservies. Les livres sont prêtés pour un an sans aucun frais de la part des bibliothèques bénéficiaires. Le Biblioservice multilingue traite directement et exclusivement avec les bibliothèques désignées et chaque client doit passer par sa bibliothèque municipale pour demander les livres dont il a besoin.

Le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes

Le C.R.T.C. est un organisme investi de pouvoirs de réglementation. Créé en 1968 par la Loi sur la radiodiffusion, il a remplacé le Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion. Suivant la Loi, le C.R.T.C. "doit réglementer et surveiller tous les aspects du système de la radiodiffusion canadienne en vue de mettre en oeuvre la politique de radiodiffusion énoncée dans l'article 3 de la présente loi", dans les secteurs publics et privés. Cependant les radiodiffuseurs sont responsables des émissions qu'ils diffusent.

En ce qui concerne la politique de multiculturalisme du Canada, le Conseil donne suite aux initiatives prises dans les milieux de la radiodiffusion en vue de fournir des services à certaines communautés de langue non officielle, habituellement sous forme de programmation au niveau local présentée par des stations de radiodiffusion locales et par des réseaux communautaires de télédistribution. De plus, le Conseil détermine de quelle façon le C.R.T.C. peut encourager et appuyer les efforts visant à permettre aux Canadiens de faire ressortir le caractère multiculturel de leur société.

Pour évaluer le rôle qu'il joue dans la programmation en langue non officielle, le C.R.T.C. a récemment mené une étude sur la radiodiffusion multilingue à la radio et à la télévision, qui a donné lieu à la publication de deux brochures: *La radiodiffusion multilingue dans les années 1970* et *L'annuaire de la radiodiffusion multilingue au Canada*.

Selon l'étude, les auditeurs les plus fidèles sont des personnes d'âge moyen, des personnes âgées et des nouveaux immigrants. Le temps d'antenne est essentiellement consacré à la musique populaire ou folklorique; les reportages, les éditoriaux et les connaissances techniques sont insuffisants, même si des stations radiophoniques multilingues à Toronto, Montréal et Vancouver ont essayé de normaliser et

d'améliorer la production technique, et que l'une d'entre elles a conçu un programme de formation à l'intention des annonceurs.

L'étude a révélé que la radiodiffusion en langue non officielle est surtout centralisée à Toronto, Montréal et Vancouver. Les petits centres comme Hamilton, Oshawa, Windsor et Winnipeg disposent d'une station radiophonique ou plus pour diffuser des émissions dans une langue autre que le français ou l'anglais. Des émissions radiophoniques de ce genre sont également diffusées dans les régions rurales surtout dans le Sud de l'Ontario, mais à un moindre degré.

L'étude conclut en disant que la radiodiffusion multilingue constitue un facteur important de la tendance vers une programmation plus spécialisée de tout genre, et qu'elle a très bien été accueillie par ses auditeurs.

Conseil des arts du Canada

Le Conseil des arts du Canada a pour rôle de "favoriser l'étude et la jouissance des arts, des humanités et des sciences sociales ainsi que la production d'oeuvres s'y rattachant".

En ce qui concerne les arts, le Conseil a accordé de nombreuses subventions pour encourager la création, l'interprétation et la diffusion des oeuvres qui font partie du patrimoine culturel du Canada: sculptures indiennes et esquimaudes, oeuvres musicales et chorégraphiques inspirées des diverses traditions folklorique européennes ou asiatiques, livres et pièces illustrant les traditions et les intérêts des groupes ethnoculturels minoritaires.

Pour ce qui est des sciences humaines et sociales, le Conseil a appuyé bon nombre d'études, de projets de recherche et de publications ayant trait à l'histoire, à la psychologie et à la situation socio-économique de ces groupes ainsi qu'à leur apport à la vie canadienne. Ces travaux ont été effectués par des personnes de divers milieux culturels.

Le programme Explorations diffère des autres programmes du Conseil en ce sens qu'il s'adresse à toutes les personnes, spécialistes ou profanes, qui mettent en oeuvre des projets visant à améliorer des formes d'expression ou à en découvrir de nouvelles et qui ouvrent la voie à la recherche qui se fonde sur la culture folklorique, l'histoire et la vie contemporaine. Dans le cadre de ce programme, des subventions peuvent être accordées, surtout pour financer des études, des représentations, des films ou d'autres travaux qui soulignent l'apport d'un groupe particulier à la culture canadienne ou à l'avancement d'une région du Canada.

Corporation des Musées nationaux

Tous les Musées nationaux du Canada s'efforcent de promouvoir la politique de multiculturalisme du gouvernement en mettant en oeuvre une vaste gamme d'activités, mais c'est au Musée de l'Homme que sont allouées les ressources humaines et financières nécessaires.

Le Musée national de l'Homme est chargé de chercher, de rassembler et de conserver, d'interpréter et de présenter au public de l'information sur les divers aspects du patrimoine culturel du Canada. Outre les expositions permanentes à Ottawa qui illustrent l'héritage de l'homme et surtout les legs canadien à travers les siècles, les divers éléments du Musée national de l'Homme, plus particulièrement le Centre canadien d'études sur la culture traditionnelle, les Programmes nationaux et le Programme des affaires éducatives et culturelles participent activement au Programme de multiculturalisme du gouvernement.

Centre canadien d'études sur la culture traditionnelle

Ce centre cherche à saisir l'image d'un pays en évolution rapide, en fouillant dans le passé et en enregistrant le présent à l'intention de nos

descendants. Le Programme de recherche du centre enregistre scientifiquement des données sur le plus grand nombre possible de groupes ethnoculturels du Canada afin de relever les éléments culturels qui présentent un intérêt quelconque pour les générations actuelles et à venir, et qui favorisent la compréhension entre des groupes de diverses origines et traditions. Le personnel scientifique des musées, en collaboration avec d'autres personnes du Canada ou de l'étranger engagées en vertu d'un contrat, rassemble et étudie des données sur les traditions des divers groupes ethnoculturels: musique, folklore, art culinaire, croyances, rites et cérémonies. Les résultats de leurs recherches sont mis à la disposition du public, des étudiants et des universités, grâce à la collaboration des établissements d'enseignement canadiens et étrangers, et des deux divisions des programmes publics au Musée national de l'Homme. Les spécialistes du Centre, qui comprend six programmes (Slave et Européen de l'Est, Germano-Scandinave, Franco-Roman, Oriental-Asiatique, Anglo-Celtique et Ethnomusicologie), notent et étudient les phénomènes ethnoculturels et utilisant des méthodes modernes de recherche.

Communication des résultats

Les résultats des recherches sont communiqués essentiellement par des publications. C'est ainsi que le Centre a produit une série de dossiers sur les croyances et le patrimoine folklorique des cultures du Canada, série qui fait partie de la collection *Mercur* du Musée de l'Homme, composée de rapports de recherches. Toutefois, le Centre fait appel aux films et aux bandes magnétiques et magnétoscopiques pour étudier les diverses manifestations ethnoculturelles. En tant que membre canadien de la Commission internationale du film, le Centre a reporté plus de 2 mille films et bandes magnétoscopiques portant sur les divers groupes ethnoculturels du Canada. En outre, plusieurs publications populaires ont été diffusées par

le Musée, directement ou en vertu d'ententes à frais partagés.

Objets façonnés

Le Centre a pour rôle principal de rassembler et de conserver les objets façonnés et ce qui s'y rapporte. Il s'agit de sauvegarder, de restaurer et de classer ces objets qui témoignent de la culture de la collectivité ethnoculturelle du Canada. Ces biens entrent dans deux grandes catégories: d'une part, des archives, y compris des manuscrits, des bandes magnétoscopiques, des films et des bandes magnétiques sur la phonographe, des fiches, des rapports de recherches intégraux, des photographies et diapositives; et d'autre part, des objets façonnés dont des ustensiles ménagers, des textiles, des meubles, des instruments de musique et des pièces caractéristiques du folklore. Cette collection s'agrandit grâce aux dons du public, surtout des groupes ethnoculturels du Canada et au fonds d'achat du Musée national de l'Homme.

Programmes publics

Les deux divisions des programmes publics du Musée coordonnent divers programmes et activités de présentation, d'éducation et d'information sur le plan national, afin de promouvoir les politiques du gouvernement que sont le multiculturalisme ainsi que la décentralisation et la démocratisation du patrimoine culturel. A cet égard, les Programmes nationaux, en étroite collaboration avec d'autres divisions du Musée national de l'homme, sont chargés de monter les expositions itinérantes qui sont présentées dans diverses régions du pays. Les expositions ont lieu dans tout le Canada, à divers endroits, notamment dans les musées petits et grands, dans les centres communautaires, dans les centres commerciaux et les centres nationaux d'exposition. Au cours des années, ce programme a présenté de nombreuses expositions

ethnoculturelles, qui témoignent de la diversité culturelle du Canada.

Il importe de mentionner, entre autres, "Le patrimoine multiculturel du Canada", préparé en collaboration avec les Archives publiques et la Bibliothèque nationale, "Salut les amis", exposition d'oeuvres des enfants du monde entier, "Tradition et évolution: le patrimoine des Ukrainiens du Canada", "L'oeil photographiques du docteur Barnardo", "Faites vos jouets", exposition de jouets de fabrication domestique, "Une invite d'Asie" et "Le mobilier québécois: 1700-1820". De plus, le Musée prête de nombreux objets à d'autres organisations afin de leur permettre de préparer l'exposition visant à illustrer la pluralité culturelle du Canada.

Programme éducatif

La division administre également, à l'intention principalement des jeunes Canadiens, un programme éducatif d'envergure nationale afin de leur permettre de mieux comprendre la diversité culturelle du Canada. Dans ce but, la division fait appel aux galeries permanentes du Musée de l'Homme et distribue dans tout le pays des ensembles multi-media sur des thèmes précis. Le moyen le plus efficace consiste à utiliser l'ensemble *Edukit*, qui comprend des objets façonnés, des diapositives, des documents et un film sur un sujet particulier. On a également recours à des poupées, à la sculpture, à des recettes de cuisine, à des vêtements, à la broderie, à l'archéologie, à des masques et à la musique pour illustrer la mosaïque culturelle du Canada. Le Musée national de l'Homme fournit aussi gratuitement, sur demande, des renseignements et des documents supplémentaires sur la grande famille ethnoculturelle du Canada. On peut noter, à cet égard, *Sur les routes du Canada*, brochure sur les expositions itinérantes, et *Oracle*, série de brochures éducatives sur divers sujets.

Les expositions permanentes à Ottawa comportent non seulement les grandes salles sur les Indiens et les Inuit, mais elles occupent également une grande place

dans les salles d'histoire où elles nous parlent des immigrants. De plus, la dernière salle du Musée, "Notre patrimoine — l'Odyssée canadienne", est entièrement consacrée au patrimoine multiculturel du Canada et reprend les thèmes présentés dans la première salle.

Office national du film

L'Office national du film participe au Programme de multiculturalisme en produisant, en faisant connaître et en distribuant des films et des films fixes sur les collectivités ethnoculturelles du Canada, et en traduisant ou adaptant en d'autres langues des films en langue française ou en langue anglaise.

Productions multiculturelles

La division de la production française a produit des films comme *Cousins germains*, qui porte sur trois personnes d'origine allemande vivant au Québec, et *Il n'y a pas d'oubli*, documentaire en trois volets sur les immigrants chiliens.

La Division de la production anglaise a réalisé notamment des films sur les communautés juives, ukrainiennes, noires et polonaises: *People of the Book* est un documentaire de 30 minutes sur les petites collectivités juives du nord de l'Ontario; *I Never Walked the Steppes* nous fait connaître trois générations d'une famille d'origine ukrainienne vivant à Winnipeg; *Seven Shades of Pale* traite des Noirs des régions rurales de Upper Big Tracadie et de Weymouth Falls (N.-E.); enfin, *Kaszuby* évoque les Canadiens polonais qui constituent environ 75 p. cent de la population de la région de Barry's Bay (Ont.).

La Division de la production anglaise a aussi produit un film multiculturel, *Our Street Was Paved With Gold*, qui nous fait connaître la collectivité du boulevard Saint-Laurent à Montréal.

Au nombre des autres films, on peut citer celui sur l'art culinaire traditionnel, le documentaire sur la

communauté hongroise de Kipling, petite ville de la Saskatchewan qui célèbre sa fondation par des immigrants hongrois en 1900, une série concernant des enfants dans des contextes différents et un film sur la collectivité juive nord-africaine de Montréal.

Des recherches se poursuivent activement dans d'autres domaines ayant un rapport avec le multiculturalisme.

Programme multi-media

Ce Programme consiste en la production de séries audio-visuelles essentiellement destinées à des écoliers, bien que certains montages et diapositives s'adressent au grand public.

Le service multi-media produit à l'intention des écoliers des documents portant sur l'histoire et l'actualité. Une série de documents sur les légendes folkloriques de différents pays et sur l'histoire des divers groupes culturels du Canada est mise à la disposition du public. D'autres films fixes relatifs à ces sujets sont actuellement en cours de production.

Dans le cadre du Projet d'enseignement des cultures autochtones, une aide technique est accordée à des producteurs autochtones pour qu'ils puissent fournir des documents sur l'histoire et la culture des populations autochtones du Canada. L'O.N.F. et le ministère des Affaires indiennes et du Nord produisent en collaboration des ensembles multi-media contenant des films fixes, des jeux de diapositives, des brochures, des photographies et des tableaux muraux. L'un de ces ensembles porte sur la réserve Manowan au Québec, et il peut-être obtenu en cri, en français et en anglais.

L'actuelle série intitulée *Histoire du Canada en images*, une coproduction du Musée national de l'Homme et de l'O.N.F., a donné plusieurs titres qui peuvent être utiles aux cours sur le multiculturalisme, tandis que d'autres sont en voie de réalisation.

Depuis le lancement du Programme de multiculturalisme, l'O.N.F. a distribué au Canada des films en 19 langues différentes. Ces films se trouvent dans

les cinémathèques de l'O.N.F., lesquelles sont situées dans 7 grandes villes: Halifax, Montréal, Ottawa, Toronto, Winnipeg, Regina et Vancouver.

Depuis quelques années, les associations communautaires, les établissements d'enseignement, les centres d'orientation des immigrants et d'autres groupes concernés utilisent de plus en plus ces films en version étrangère.

Société Radio-Canada

Pour donner une image exacte de la vie canadienne et pour respecter le mandat que lui a assigné le Parlement en tant que service national de radiodiffusion, Radio-Canada pratique depuis longtemps une politique de pluralisme culturel.

Diverses émissions, dont certaines sont consacrées aux affaires ethnoculturelles, reconnaissent la diversité culturelle de la société canadienne et l'obligation de Radio-Canada, aux termes de la Loi sur la radiodiffusion, de "contribuer au développement de l'unité nationale d'exprimer constamment la réalité canadienne".

Programmation

Parmi les émissions qui traitent spécialement des questions ethnoculturelles, nous pouvons citer *Identities*, diffusée par la radio anglaise, et *Ils sont des nôtres*, diffusée par la radio française. Ces émissions permettent aux auditeurs de connaître des minorités culturelles et révèlent les traditions et les préoccupations de ces dernières à d'autres minorités ainsi qu'à l'ensemble de la population.

On peut entendre des chansons et de la musique importées d'autres pays au Canada au cours de l'émission *Musique des nations*, diffusée par la radio française. Certaines stations de Radio-Canada consacrent souvent des émissions aux manifestations

culturelles des groupes ethnoculturels de leur collectivité: festivals, foires, anniversaires, etc.

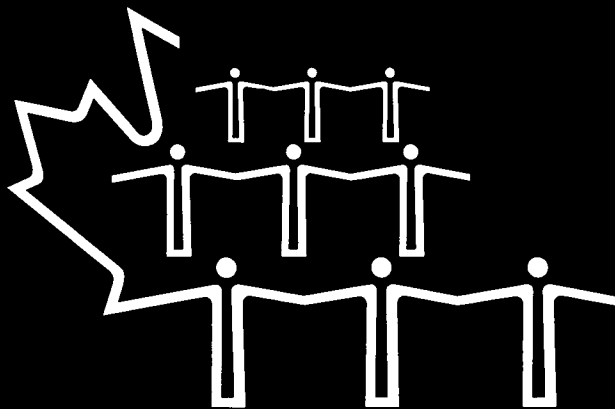
L'aspect multiculturel de la vie canadienne se retrouve aussi dans bon nombre des émissions à caractère général de Radio-Canada, tant à la radio qu'à la télévision. Les questions nationales touchant les groupes ethnoculturels, par exemple la politique en matière d'immigration, font l'objet de reportages et de discussions. Les émissions analysent les conditions sociales et les attitudes actuelles, y compris les problèmes et les tensions entre différentes collectivités culturelles. De temps à autre, on passe des documentaires sur l'histoire de certains groupes ainsi que sur leur apport au développement social et politique du Canada. Les émissions scolaires de Radio-Canada permettent aux enfants canadiens de connaître l'origine des divers éléments qui composent leur société et les différents modes de vie de la population du Canada.

Our Native Land, diffusée par la radio anglaise, permet aux populations indienne, métisse et inuite du Canada de s'exprimer à l'échelle nationale, et à l'ensemble des auditeurs, de connaître la culture, les activités et l'opinion des autochtones.

Pour répondre aux besoins particuliers des peuples autochtones vivant dans le grand Nord, le service du Nord de Radio-Canada diffuse en plusieurs langues et dialectes autochtones, et invite des groupes autochtones à assurer la radiodiffusion communautaire. A part cela, les réseaux internes de Radio-Canada ne se lancent pas dans la radiodiffusion multilingue.

Personnel

Comme l'ensemble de la société canadienne, la radiodiffusion de Radio-Canada est le produit de nombreuses cultures. Les dramaturges, les compositeurs, les acteurs, les musiciens, les radiodiffuseurs, les cinéastes, les techniciens, les chefs religieux, les scientifiques, les artistes, les personnalités sportives, les hommes politiques et les commentateurs canadiens font bénéficier Radio-Canada des connaissances qu'ils ont acquises grâce à leur milieu culturel. Leur collaboration crée une autre forme de radiodiffusion multiculturelle: le mélange d'idées, de compétences et de traditions constitue un grand enrichissement pour tous.



Rôle d'autres directions et directions générales du Secrétariat d'Etat, et d'autres ministères et organismes du gouvernement, face à la politique nationale

Secrétariat d'Etat

Le secteur de la citoyenneté et du civisme cherche à encourager les Canadiens à acquérir un sens aigu du civisme et cherche à les aider dans cette voie en leur offrant les services voulus. C'est lui qui s'occupe des formalités juridiques nécessaires à l'octroi de la citoyenneté canadienne; c'est donc lui qui est chargé d'appliquer la Loi sur la citoyenneté, loi qui régit tout le processus de la naturalisation. C'est lui aussi qui s'occupe des cours de la citoyenneté qu'on retrouve dans la plupart des grandes villes; il y a aussi des équipes mobiles et plusieurs petits bureaux dans les grandes agglomérations et une équipe itinérante qui fait la tournée des petits centres.

On demande aux candidats à la citoyenneté de connaître le français ou l'anglais et d'avoir certaines notions de l'histoire, de la géographie et du système politique du Canada. La Direction générale de l'enregistrement de la citoyenneté met d'ailleurs plusieurs brochures à la disposition des candidats adultes, pour les aider à mieux nous connaître: *Le Citoyen canadien*, *Regards sur le Canada*, *La Citoyenneté canadienne*. Un court métrage, *Langues et Citoyenneté canadienne*, leur explique, en plusieurs langues, les exigences linguistiques. La Direction générale s'occupe également des accords fédéraux-provinciaux qui visent à encourager les immigrants à suivre des cours de langues et à se préparer à la citoyenneté et qui sont conçus de façon à leur en faciliter la tâche.

Mais le rôle du ministère à cet égard ne se limite pas à remettre aux gens les documents relatifs à la citoyenneté. Il veut faire en sorte que tous les citoyens de toutes les strates sociales, surtout ceux qui ont des besoins particuliers, participent pleinement à la vie de la société canadienne. Grâce à ses nombreux et divers programmes sociaux et culturels, dont sont chargés les agents de la citoyenneté dans les bureaux, locaux et régionaux disséminés de par le Canada, le ministère aide les groupements bénévoles sur le triple

plan humain, financier et professionnel.

Les programmes de la citoyenneté sont multiples. Le programme d'aide aux groupes communautaires encourage la participation active des citoyens aux décisions qui influent sur la qualité de leur vie communautaire, par le renforcement des organisations privées et la création d'établissements à vocation sociale. Le programme des communications sociales favorise, par les voyages et des activités de promotion, une meilleure connaissance et un plus grand respect des institutions, des cultures, des régions et des citoyens. Le programme de la compréhension entre les groupes et les droits de la personne cherche à réduire les conditions qui empêchent les groupes ou individus de participer pleinement à la vie canadienne, par le financement de recherches sur les préjugés et la discrimination et par la promotion du respect des droits de la personne et des libertés fondamentales aux niveaux régional et national.

Le programme de promotion de la femme, qui s'adresse à toutes les femmes au Canada, a pour mission d'amener davantage les femmes à jouer un rôle dans toutes les sphères de la société, et d'encourager des changements tant politiques qu'institutionnels dans le cadre de la promotion féminine. Ce programme offre une aide financière à tous les groupes, projets et organismes oeuvrant dans ce sens, à l'échelon local et national.

Le programme des citoyens autochtones vise avant tout à aider les autochtones à cerner leurs besoins et à promouvoir activement leur épanouissement en tant que Canadiens. Les sous-programmes sont axés sur les communications et sur l'élaboration, par les associations autochtones, de lignes de conduite et de programmes sur les migrants autochtones, sur les besoins propres aux femmes autochtones et sur le développement socio-culturel.

La Direction des groupes minoritaires de langue officielle a pour objet de promouvoir l'épanouissement social, culturel et linguistique des minorités de langue officielle, de favoriser une meilleure compréhension entre les deux collectivités de langue

officielle dans tout le pays, et de mettre en oeuvre des projets axés sur la collaboration entre les deux groupes.

Bureau des traductions

Le Bureau des traductions fournit des services de traduction et d'interprétation dans toutes les langues, de façon à satisfaire aux besoins du parlement, du gouvernement et des organismes publics fédéraux. En outre, le Bureau, par l'intermédiaire de la direction générale de la Terminologie et de la Documentation, assure un service de recherche et de diffusion de renseignements terminologiques dans toutes les disciplines et dans plusieurs langues.

Ministère des Affaires extérieures

Le programme des affaires publiques du ministère des Affaires extérieures vise à expliquer aux étrangers les politiques et les modes de vie canadiens. Le multiculturalisme, élément fondamental de l'identité canadienne, est l'un des thèmes que le Ministère fait ressortir par l'entremise de ses diverses activités d'information à l'étranger.

Diffusion de documents

Le Ministère prépare des documents sur divers sujets, y compris le multiculturalisme, qu'il distribue à tous ses bureaux à l'étranger, qui peuvent les utiliser comme articles vedettes et histoires illustrées et dans le cadre de discours. Des articles et des histoires illustrées traitent de divers sujets tels le caractère distinctif des communautés culturelles et la diversité du théâtre amateur. Le multiculturalisme est également présenté dans le cadre du programme d'expositions outre-mer du Ministère. Par exemple, le Ministère prépare actuellement une exposition qui se composera de dix panneaux portatifs illustrant la diversité et la

vitalité des groupes ethniques du Canada. Par ailleurs, les nombreux films et publications distribués par le Ministère donnent un aperçu du Canada et font également ressortir ce thème.

Programme des affaires culturelles

Comme le ministère des Affaires extérieures s'occupe de l'étranger, il apporte sa collaboration lorsqu'il s'agit de rassembler des citoyens de nombreuses nations partageant un patrimoine culturel commun. La première manifestation du genre à laquelle a participé le Ministère fut la Superfrancofête, qui s'est déroulée à Québec en 1974. Cette manifestation visait à réunir des francophones des 25 pays membres de l'Agence de coopération culturelle et technique afin qu'ils partagent cette expérience culturelle. Le Second festival international des arts nègres, qui s'est tenu à Lagos, au Nigeria en 1977, fut une autre de ces activités. Dans le cadre de ses programmes, le Ministère encourage les artistes canadiens de chaque province à refléter la créativité de notre culture à l'étranger.

Ministère des Affaires indiennes et du Nord

Les principales activités que poursuit ce ministère dans le cadre du multiculturalisme sont administrées par la direction de l'Éducation. Elles s'adressent aux Indiens et Inuit de tous les groupes d'âge qui s'efforcent de préserver leur héritage culturel.

Centres culturels et éducatifs

Le programme des centres culturels et éducatifs est conçu afin d'apporter une aide financière ou autre aux Indiens et Inuit qui tentent d'adapter l'enseignement aux besoins qu'ils perçoivent. Par l'entremise de centres locaux, régionaux et provinciaux, des

programmes éducatifs axés sur la langue, la culture, la patrimoine inuit et autochtone sont élaborés et mis sur pied par les Indiens et les Inuit qui participent au programme.

L'épanouissement culturel

Le programme de l'épanouissement culturel accorde des subventions à des particuliers, des groupes et des associations en vue de les aider à traduire le mode de vie indien dans leurs réalisations culturelles. Les fonds servent à la recherche et à la conservation de la culture indienne, y compris la langue, la littérature, les danses, les jeux, la musique, les arts et le théâtre.

Les participants au programme travaillent en étroite collaboration avec les particuliers, les groupes culturels indiens, les conseils des arts provinciaux, les sociétés d'art dramatique, les musées et les galeries d'art, en vue de promouvoir des expositions, festivals et autres activités mettant en relief les arts indiens. Le double objectif de ces efforts consiste à promouvoir la créativité artistique chez les Indiens et à présenter le riche patrimoine des premiers occupants du Canada aux Canadiens d'autres horizons culturels.

Enrichissement des programmes scolaires

Dans les écoles fréquentées par les jeunes Indiens et Inuit du Canada, les programmes scolaires sont maintenant spécialement adaptés. Des programmes d'études autochtones, des cours dans la langue des autochtones et des activités culturelles apportent désormais une nouvelle dimension aux cours de lecture, d'écriture et de calcul, aux niveaux primaire et secondaire.

Les 54 langues ou dialectes indiens parlés au Canada ont été favorisés par une augmentation spectaculaire du nombre des programmes de langues autochtones offerts dans les écoles fédérales et provinciales au cours des huit dernières années. Les moniteurs sont tous des autochtones désignés par le chef et le conseil de bande locaux en fonction de leur

maîtrise de la langue et de leur aptitude à travailler avec des jeunes. Un cours de formation pédagogique adéquat est offert aux moniteurs qui désirent dispenser des cours efficaces.

Au fur et à mesure que des programmes d'épanouissement culturel font leur apparition dans les écoles, on élabore constamment de nouveaux auxiliaires didactiques et documents de référence, tels que films, bandes, dictionnaires et diagrammes pour l'enseignement de langues, bibliographies, guides de dactylographie syllabique, etc. Toutes ces ressources permettent de faire en sorte que le patrimoine culturel du jeune autochtone soit renforcé à l'école, et non étouffé.

Enseignement postsecondaire

Par l'entremise de la Division de l'éducation permanente, le Ministère fournit une aide financière, une certaine orientation et des services administratifs aux Indiens d'âge adulte qui désirent poursuivre leurs études.

La majorité de ces personnes suivent des cours généraux ou professionnels réguliers, mais les programmes d'études autochtones offerts connaissent également du succès. De tels programmes permettent aux autochtones de s'instruire sans perdre leur culture, tout en acquérant des compétences qui leur seront utiles hors de la réserve.

L'une des grandes priorités a consisté à augmenter le nombre d'Indiens affectés au programme d'éducation du Ministère. Outre les programmes d'enseignement réguliers, on a mis en oeuvre un certain nombre de cours de formation pédagogique destinés spécialement aux Indiens. Des universités et des établissements de formation pédagogique offrent des cours qui véhiculent un contenu culturel indien appréciable.

Parcs Canada

Parcs Canada, qui relève du ministère des Affaires indiennes et du Nord, s'occupe de conserver et de

faire valoir le patrimoine naturel et culturel du Canada. A l'heure actuelle, un réseau de 57 parcs et sites historiques et 700 plaques et monuments commémorent les personnes, les lieux et les événements qui ont eu une importance historique dans l'édification de notre société. La Commission des lieux et des monuments historiques du Canada fait office, pour ces questions, d'organisme consultatif auprès du ministre chargé de Parcs Canada. Les recommandations qu'elle formule au Ministre s'inspirent des propositions reçues de la population ou des membres mêmes de la Commission.

Commission canadienne des droits de la personne

La Commission canadienne des droits de la personne a été créée en vertu de la Loi canadienne sur les droits de la personne, qui entra en vigueur le 1er mars 1978, afin d'étudier les plaintes relatives aux pratiques discriminatoires et de bien faire comprendre la Loi au public. La Loi interdit la discrimination dans la prestation de biens, de services, d'installations ou de logements ainsi que dans l'embauche: que cette discrimination soit fondée sur la race, l'origine ethnique ou la nationalité, la couleur, la religion, l'âge, le sexe ou l'état civil, la condamnation à une infraction lorsque la grâce en a été accordée, ou, dans le cas des pratiques d'embauche, sur un handicap physique. La Loi prévoit des mécanismes de conciliation et de règlement au sujet des plaintes, et s'applique à tous les domaines relevant de la juridiction fédérale ainsi qu'aux entreprises et organismes gérés par l'Etat, par exemple les lignes aériennes et les banques à charte. En vertu de ses dispositions relatives à la vie privée, les individus ont le droit de consulter les dossiers personnels établis à leur nom par les banques fédérales de données et de vérifier si les renseignements qu'ils contiennent sont exacts et complets.

Commission canadienne de l'Emploi et de l'Immigration

Des services et programmes offerts par la Commission canadienne de l'Emploi et de l'Immigration intéressent tout les Canadiens, quelle que soit leur culture. Des renseignements importants à l'intention des immigrants éventuels et nouvellement arrivés sont publiés dans plus de dix langues pour faciliter leur compréhension du Canada, de ses institutions et de son mode de vie. En outre, les centres de main-d'oeuvre du Canada sont habituellement en mesure de conseiller le public en plusieurs langues, ou, le cas échéant, d'obtenir les services d'un interprète.

Programmes d'emplois

Les programmes de création d'emplois, notamment le programme Canada au travail, ont aidé de nombreux groupes culturels à lancer des projets nécessaires. Par exemple, ces groupes ont fréquemment reçu des fonds au titre des projets d'aide aux immigrants ayant besoin de services d'orientation ou d'une aide pour s'adapter à la vie au Canada.

Service d'information

Par l'entremise de son service d'information, la commission entretient des rapports étroits avec tous les media et organismes ethniques et leur offre des services spéciaux de communication à l'égard des journaux, des émissions radiophoniques et des autres organes d'information ethnoculturels. Elle diffuse des publications et d'autres documents publicitaires afin d'informer le public au sujet des nouveaux textes législatifs, programmes ou politiques en matière d'immigration ou d'emploi. Ces documents sont imprimés en français, en anglais et, au besoin, dans la langue des groupes culturels minoritaires auxquels ils s'adressent tout particulièrement.

Le service d'information publie chaque mois une revue intitulée "Kaléidoscope ethnique" qu'il distribue aux media d'information ethniques ainsi qu'à des organismes, des particuliers et des bibliothèques dans tout le pays. Offerte en français et en anglais, la revue aborde des questions qui intéressent directement diverses communautés ethnoculturelles et diffuse des informations sur les activités organisées au sein des divers groupes ethniques. Sa principale rubrique est "Coup d'oeil sur l'Immigration" qui traite des diverses facettes de la politique canadienne en matière d'immigration.

De plus, en collaboration avec divers organismes et associations, le service d'information compile et publie une série de répertoires ethniques.

Direction de l'établissement

La Direction de l'établissement est chargée d'aider les nouveaux immigrants à s'adapter, le plus rapidement possible, à la conjoncture sociale, économique et culturelle du Canada. Elle dispense des services d'orientation et d'information sur le Canada et sur son mode de vie, en recourant aux services fournis par les administrations fédérales, provinciales et municipales et par les organismes bénévoles pour aider les immigrants à s'adapter à leur nouveau milieu. Elle définit les besoins des provinces dans le domaine de l'immigration et coordonne les consultations fédérales-provinciales qui sont nécessaires à une mise en application harmonieuse des politiques et programmes touchant l'orientation des immigrants. La Direction de l'établissement analyse les répercussions actuelles, cumulatives et éventuelles du mouvement des immigrants et des non-immigrants au Canada et effectue un sondage auprès des bénéficiaires de son programme de subventions en vue de déterminer la mesure dans laquelle les immigrants parviennent à s'adapter.

Commission de la Fonction publique du Canada

La Commission de la Fonction publique du Canada, organisme central de dotation en personnel du gouvernement fédéral, s'efforce de veiller à ce que les fonctionnaires engagés et éventuels soient traités avec équité et sans discrimination fondée sur le sexe, la race, l'origine nationale, la religion, l'âge ou la situation de famille. À cette fin, la Direction générale des appels et des enquêtes, agissant à titre d'ombudsman, étudie les cas de présumée discrimination et de prétendues injustices dont se sont plaints les fonctionnaires et les candidats à la Fonction publique. A un comité d'appel indépendant revient le soin d'entendre et de trancher les appels des fonctionnaires relativement à l'avancement d'autres personnes, à la rétrogradation ou au renvoi.

Ministère des Communications

Le ministère des Communications vérifie actuellement l'utilité de divers types d'équipement dans le Nord en vue d'améliorer le réseau de communication entre les localités. Une expérience dans le nord du Québec vise à mettre sur pied une radio de campagne afin de permettre aux chasseurs et aux voyageurs de rester en communication avec leur collectivité. Le Ministère a déjà contribué à établir, par l'entremise de son projet pilote dans le Nord, un service de radio communautaire au lac Baker. Cette station, qui devient la première radio communautaire dans l'est de l'Arctique, diffuse en anglais et en inuktitut, et est entièrement administrée par des habitants de l'endroit.

Ministère de la Consommation et des Corporations

Le ministère de la Consommation et des Corporations publie régulièrement des articles en français et en anglais dans la presse ethnique. De plus, il administre un bureau de renseignements pour les consommateurs dans le centre-ville de Toronto où l'on peut obtenir des informations en français, en anglais et en italien.

Ministère de l'Industrie et du Commerce

L'Office de tourisme du Canada, en tant qu'organisme rattaché au ministère de l'Industrie et du Commerce, publie des prospectus dans un certain nombre de langues, outre le français et l'anglais. Ces publications donnent des renseignements sur les attractions touristiques du Canada et donnent certains conseils quant au lieu de séjour et aux possibilités de déplacement aux personnes qui envisagent de voyager au Canada. Ces publications sont destinées aux marchés étrangers, notamment à l'Europe de l'Ouest, à l'Amérique du Sud, à l'Australie et au Japon, mais elles sont également distribuées à tout résident canadien qui en fait la demande.

Ministère de la Justice

Le ministère de la Justice a notamment pour mandat d'aider les Canadiens à mieux comprendre le système judiciaire de leur pays, et de faciliter à ceux qui sont désavantagés, soit financièrement, soit parce qu'ils ne connaissent pas suffisamment une des langues officielles, le plein accès à l'aide juridique. Ainsi le ministère, par le biais de sa Section du développement des programmes et de l'information juridiques, alloue

des fonds pour des projets visant à atteindre ces objectifs. Par exemple, les groupes s'occupant d'aide et d'éducation juridiques dans les grands centres comme Montréal et Toronto, qui comptent une importante population d'immigrants, reçoivent une aide financière. Ces groupes offrent un éventail de services dans les domaines de l'éducation juridique aux néo-Canadiens, de l'aide juridique et, dans certains cas, des services d'interprétation pour faciliter aux immigrants leurs contacts avec le système judiciaire.

Le Ministère administre également des programmes pour les autochtones du Canada, notamment le Programme des étudiants autochtones en droit, qui encourage les étudiants d'origine autochtone à faire carrière dans le domaine juridique, et le Programme d'aides judiciaires autochtones, projet mené conjointement avec les provinces pour établir des services d'aides judiciaires pour les autochtones. Il existe également un programme de colloques et de conférences destinés à améliorer la compréhension entre autochtones et fonctionnaires chargés de l'administration de la justice.

Revenu Canada — Douanes et Accise

La question des douanes et des droits et taxes d'accise peut être difficile à comprendre. Par conséquent, Revenu Canada — Douanes et Accise — publie certains documents d'information dans d'autres langues que l'anglais et le français en vue de permettre une meilleure compréhension au sein de la population.

La brochure intitulée "Alors vous venez vous établir chez-nous" est destinée à informer les étrangers qui prévoient s'établir au Canada. Elle les renseigne sur les articles qui sont exempts de droits et de taxes et sur les restrictions qui s'appliquent à certains articles, aux plantes, aux animaux et à la viande. La brochure est publiée non seulement dans les deux langues

officielles, mais également en allemand, en néerlandais, en italien, en espagnol, en portugais et en chinois, et on peut se la procurer dans les bureaux d'Immigration Canada à l'étranger.

A titre de service public, le Ministère a enregistré et distribue un microsillon à des stations radiophoniques du Canada. Le disque, constitué de cinq enregistrements en français et de cinq en anglais, donne aux voyageurs canadiens des conseils ayant trait aux douanes. Le disque comprend également un message dans 10 autres langues.

Revenu Canada — Impôt

A l'instar de nombreux autres ministères fédéraux, Revenu Canada, Impôt trouve plus pratique de communiquer avec ses clients à l'échelon local. Il le fait au moyen de 28 bureaux d'impôt de district chargés de servir les contribuables des diverses régions du Canada.

Publications

Nombreux sont ceux parmi ces districts qui comptent de fortes communautés ethnoculturelles. Pour aider celles-ci et les néo-Canadiens en général en matière de fiscalité, le Ministère publie une série de brochures d'information sur l'impôt, dont certaines en plusieurs langues. La série, destinée au contribuable moyen, vise à expliquer et à interpréter la loi et s'efforce de présenter les renseignements dans un langage clair et non technique.

A ce jour, deux brochures ont été publiées dans d'autres langues: *L'impôt sur le revenu au Canada* (en allemand et en italien) et *L'impôt sur le revenu et la petite entreprise* (en italien).

Programme d'information des bénévoles

Outre ces publications, Revenu Canada s'est doté d'un programme d'information des bénévoles. Le

programme est administré par les agents de relations publiques des bureaux de district. Des séances de formation sont organisées à l'intention de ceux qui veulent apprendre à remplir une formule de déclaration d'impôt, de façon qu'ils puissent venir en aide aux autres contribuables de leur milieu. Les groupes de personnes âgées, de néo-Canadiens, de gens à faible revenu et de contribuables étudiants sont invités à envoyer des bénévoles aux séances de formation. Ces bénévoles peuvent ensuite réintégrer leur groupe et renseigner les autres membres en matière de fiscalité. Ce programme présente un intérêt particulier pour les groupes ethnoculturels qui comptent de nouveaux arrivants au Canada ou des membres qui éprouvent des difficultés linguistiques et qui désirent se renseigner sur la façon de remplir la formule de déclaration d'impôt.

Publicité à l'échelle nationale

Une campagne de publicité est menée à l'échelle nationale dans les publications en langues non officielles. En 1977, au moment où les contribuables ont eu à remplir leurs formules de déclaration, le Ministère a publié des annonces dans 93 publications représentant 24 langues. Les réclames ne reflétaient pas nécessairement le contenu des messages transmis par les media diffusant dans les deux langues officielles. Elles portaient essentiellement sur les problèmes de déclaration d'impôt auxquels se heurtent les néo-Canadiens. Le ministère entend poursuivre ce programme de publicité.

Santé et Bien-être social Canada

Services médicaux

Santé et Bien-être social Canada, par l'entremise de sa Direction générale des services médicaux, dispense des soins aux Indiens inscrits du Canada et à la population du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest.

Certains fonctionnaires de cette Direction générale parlent les dialectes des régions desservies, et plusieurs documents sont publiés dans ces langues à titre de guides sur la santé.

La Direction générale est également chargée de l'examen et du contrôle médicaux des immigrants qui arrivent au Canada. Par conséquent, le personnel doit parfois utiliser une langue non officielle, notamment dans des rapports du ministère qui doivent souvent être rédigés dans différentes langues.

Service de bien-être social

Les changements importants qui ont été apportés au Régime de pensions du Canada, à la Loi sur la sécurité de la vieillesse et à d'autres lois en matière de bien-être social ainsi que les nouvelles lois qui sont mises en vigueur font l'objet d'une publicité dans un large éventail de publications ethniques. Les ententes entre le Canada et les autres pays au sujet des pensions et autres prestations au titre de bien-être social font également l'objet d'une publicité intense. Les bureaux régionaux du bien-être social offrent, dans la mesure du possible, des services dans des langues autres que le français et l'anglais.

Nouveaux Horizons

Le programme Nouveaux Horizons permet à des personnes âgées d'entreprendre des projets qu'elles ont elles-mêmes conçus. Un grand nombre de projets s'intéressent notamment à la conservation du patrimoine culturel; aussi les fonctionnaires étudient-ils avec attention les demandes de financement présentées dans le cadre du programme par des groupes du Troisième âge appartenant à des collectivités ethnoculturelles.

La santé et le sport amateur

La Direction générale de la santé et du sport amateur du ministère de la Santé nationale et du Bien-

être social s'emploie à promouvoir des habitudes de vie plus saines chez les Canadiens en leur faisant prendre conscience de l'importance de la participation au conditionnement physique, aux loisirs sportifs et au sport amateur et en leur fournissant des installations et services dans ces trois secteurs. La Direction considère le sport de compétition ou de loisirs comme une richesse naturelle primordiale pour l'épanouissement et l'expression de notre caractère unique sur les plans personnel et national.

L'aide accordée par la Direction au titre du sport amateur est multiple. Le Plan des Jeux encourage les meilleurs athlètes canadiens de la catégorie des amateurs à s'orienter vers le sport de compétition. Ce programme vise à améliorer la performance des athlètes en accordant à ceux de calibre olympique des subventions au titre de l'entraînement et en leur permettant de s'affirmer à l'échelon international. Sport Canada offre une aide financière et administrative analogue à de nombreuses associations sportives nationales non axées sur les Jeux olympiques et subventionne des projets tels que les Jeux du Canada, les compétitions sportives internationales organisées au Canada ainsi que les Jeux d'hiver de l'Arctique.

En outre, Récréation et Santé Canada s'efforce de mettre à la portée de l'ensemble des Canadiens le plus vaste éventail possible d'activités de conditionnement et de loisirs. Expositions, conférences, recherche, initiatives d'encouragement telles que la physi-trousse et le Prix canadien de l'efficiencia physique qui s'adresse aux filles et garçons âgés de 7 à 17 ans, ce ne sont là que quelques-unes des activités entreprises par la Direction pour encourager les Canadiens à améliorer leur forme physique. Récréation et Santé Canada offre également une aide financière à bon nombre d'associations récréatives nationales ainsi qu'à des groupes d'autochtones, à des programmes de sports et de loisirs s'adressant aux handicapés, ainsi qu'aux Jeux de l'Arctique.

Société centrale d'hypothèque et de logement

Le département d'Etat chargé des Affaires urbaines, par l'entremise de la Société central d'hypothèque et de logement qui lui est affiliée, offre des subventions pour aider les citoyens autochtones à construire des habitations dans des centres coopératifs.

Bien que les règlements de la S.C.H.L. ne reconnaissent pas la mise sur pied de centres culturels proposés par un ou plusieurs groupes culturels comme projet indépendant, et n'en autorisent pas le financement, deux programmes prévoient l'aide à l'aménagement d'installations culturelles communautaires.

Le programme d'Amélioration des quartiers, en vertu duquel la S.C.H.L. assume 50 pour cent des frais d'amélioration d'un quartier, est l'un de ceux-là. L'amélioration peut se faire en partie sous forme d'aménagement d'installations récréatives et culturelles de type communautaire. Les critères de la S.C.H.L. exigent la participation au projet de citoyens de la localité.

En vertu de son deuxième programme, le programme d'Aide aux sociétés de logement sans but lucratif, la S.C.H.L. accorde des fonds pour des installations récréatives et culturelles dans le cadre des projets d'habitation globaux comme les foyers pour personnes âgées.

La S.C.H.L. accorde également des subventions pour permettre la construction de foyers pour personnes âgées et de logements pour étudiants. Toute personne, indépendamment de son origine ethnoculturelle, peut utiliser ces installations.

Travail Canada

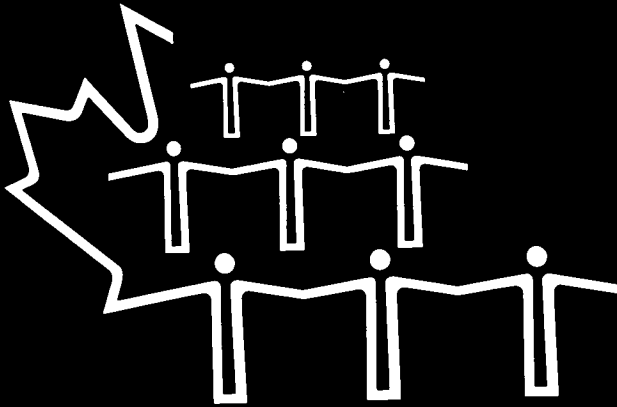
Les activités et programmes de Travail Canada visent à profiter à tous les travailleurs canadiens. Les fonctionnaires du Ministère sont donc régulièrement en relations avec tous les éléments de la société, qu'il s'agisse de nouveaux arrivants, d'immigrants à qui l'on a accordé le droit d'établissement ou de groupes autochtones.

Les conditions de travail

La Direction générale des conditions de travail a lancé à Toronto un programme expérimental destiné à étendre les relations de Travail Canada avec les groupes minoritaires de cette région. Ce programme vise, au moyen de colloques spéciaux sur les problèmes d'adaptation de la main-d'oeuvre, à garantir une parfaite compréhension des services du ministère. Le programme comprend l'examen du nombre et de la validité des plaintes qui concernent les conditions de travail.

Les droits en matière d'emploi

Bien que la Direction du Bureau de la main-d'oeuvre féminine n'exécute pas d'activités spéciales s'adressant aux groupes minoritaires, elle administre un programme de conférences à l'intention des associations ethnoculturelles et autochtones de tout le Canada.

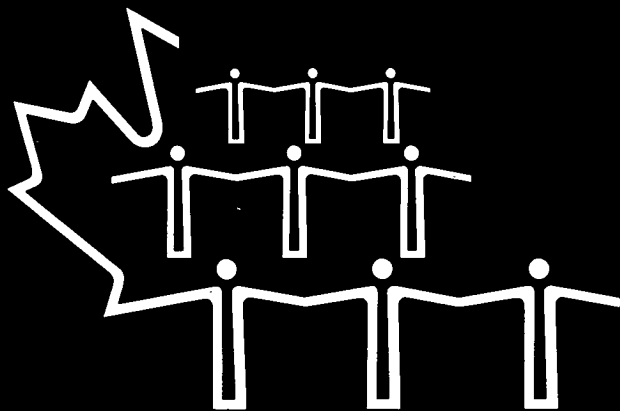


Conclusion

Par les politiques et programmes qui sont décrits dans cette brochure, le gouvernement fédéral ose croire qu'il favorise parmi tous les Canadiens une meilleure compréhension du pluralisme culturel et des avantages qui en découlent, et qu'il sensibilise l'ensemble de la société aux besoins et aux aspirations des nombreuses collectivités ethnoculturelles du Canada.

Car, ainsi que le déclarait le premier ministre, M. Trudeau, au moment où il annonçait la politique de multiculturalisme:

“... il ne peut y avoir une politique culturelle pour les Canadiens d'origine française et britannique, une autre pour les autochtones et encore une autre pour tous les autres. Car, bien qu'il y ait deux langues officielles, il n'y a pas de culture officielle, et aucun groupe ethnique n'a la préséance. Il n'y a pas un citoyen, pas un groupe de citoyens qui soit autre que canadien, et tous doivent être traités équitablement.”



Annexes

Annexe A

Déclaration du premier ministre

Chambre des communes

le 8 octobre 1971

Monsieur l'Orateur, ce matin, j'ai le plaisir d'annoncer à la Chambre que le gouvernement a accepté toutes les recommandations soumises par la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme dans le volume IV du rapport, et qui concernent les ministères et les organismes fédéraux. Les honorables députés se souviendront que ce volume traite de "l'apport des autres groupes ethniques à l'enrichissement culturel du Canada, et des mesures à prendre pour sauvegarder cet apport."

Le volume IV étudie à fond le pluralisme ethnique et culturel de notre pays, ainsi que la condition de nos diverses langues et cultures, questions que les spécialistes ont trop longtemps négligées.

Aux yeux de la Commission, du gouvernement et, j'en suis sûr, de tous les Canadiens, il ne peut y avoir une politique culturelle pour les Canadiens d'origine française et britannique, une autre pour les autochtones et encore une pour tous les autres. Car, bien qu'il y ait deux langues officielles, il n'y a pas de culture officielle, et aucun groupe ethnique n'a la préséance. Il n'y a pas un citoyen, pas un groupe de citoyens qui soit autre que canadien, et tous doivent être traités équitablement.

La Commission était persuadée que l'adhésion à un groupe ethnique ne dépend pas tellement de l'origine ou de la langue maternelle, mais du sentiment d'appartenir au groupe et de ce que la Commission appelle "la volonté collective du groupe d'exister". Le gouvernement partage ce point de vue.

Tout homme verrait sa liberté entravée s'il se trouvait enfermé pour toujours dans un compartiment culturel déterminé uniquement par sa naissance ou sa langue. Il est donc essentiel que tout Canadien, quelle que soit son origine ethnique, puisse apprendre au

moins l'une des deux langues dans lesquelles le pays conduit les affaires publiques.

Le multiculturalisme dans un cadre bilingue apparaît au gouvernement comme le meilleur moyen de préserver la liberté culturelle des Canadiens. Une politique de ce genre devrait permettre de réduire la discrimination et la jalousie qu'engendrent les différences de culture. Pour que l'unité nationale ait une portée personnelle profonde, il faut qu'elle repose sur le sens que chacun doit avoir de sa propre identité; c'est ainsi que peuvent naître le respect pour les autres, et le désir de partager des idées, des façons de voir. Une politique dynamique de multiculturalisme nous aidera à créer cette confiance en soi qui pourrait être le fondement d'une société où régnerait une même justice pour tous.

Le gouvernement accordera son aide et son encouragement aux divers groupes ethniques et culturels qui contribuent à structurer et à vivifier notre société. Il va les inciter à partager les valeurs de leurs cultures avec les autres Canadiens; ainsi ils enrichiront notre vie à tous.

C'est surtout aux institutions artistiques et culturelles anglophones qu'allait, dans le passé, l'aide gouvernementale. Mais dernièrement, le gouvernement, s'inspirant particulièrement des recommandations formulées par la Commission dans les trois premiers volumes de son rapport, a entrepris de combattre les préjugés qui nuisent à la langue et à la culture françaises. Ces derniers mois, le gouvernement a pris des mesures pour affecter des crédits au financement de centres culturels et éducatifs destinés aux autochtones. La politique que j'annonce aujourd'hui tient compte des revendications des autres collectivités culturelles qui, en tant qu'éléments essentiels du Canada, disent mériter que le gouvernement les aide à prendre part à la vie régionale et nationale, conformément à leurs traditions mais dans un esprit nettement canadien.

En appliquant sa politique de multiculturalisme dans un cadre bilingue, le gouvernement apportera son aide de quatre façons différentes:

Premièrement, compte tenu de ses ressources, le gouvernement s'efforcera d'aider tous les groupes culturels canadiens qui ont manifesté le désir et la volonté de développer la capacité de s'accroître et d'ajouter à la vie canadienne, et dont le besoin d'assistance est évident, qu'il s'agisse de petits groupes faibles ou de groupes importants et fortement organisés.

Deuxièmement, le gouvernement aidera les membres de tout groupe culturel à surmonter les barrières culturelles qui les empêchent de participer pleinement à la société canadienne.

Troisièmement, le gouvernement favorisera les rencontres et échanges entre tous les groupes culturels du Canada dans l'intérêt de l'unité nationale.

Quatrièmement, le gouvernement continuera d'aider les immigrants à apprendre au moins l'une des deux langues officielles et à s'intégrer entièrement dans la société canadienne.

Monsieur le président, je le répète, le gouvernement a accepté en principe toutes les recommandations faites aux ministères et organismes fédéraux. Nous sommes également disposés à collaborer avec les pouvoirs provinciaux pour assurer l'application des recommandations portant sur des secteurs de responsabilité provinciaux ou fédéraux-provinciaux.

Divers organismes fédéraux ont mis sur pied, il y a quelque temps, certains programmes que la Commission a appuyés ou recommandés. C'est le cas, par exemple, de la Direction de la citoyenneté, du Conseil de la radio-télévision canadienne et de son prédécesseur, le Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion, de l'Office national du film et du Musée de l'homme. Ces programmes seront révisés, élargis et accrus; ils bénéficieront du surplus de crédits nécessaire.

Quelques recommandations, dont l'application relève de la compétence provinciale, exigeront la coordination des efforts des deux paliers de gouvernement. J'ai d'abord écrit aux premiers ministres provinciaux pour les informer de la position du gouvernement fédéral et pour solliciter leur collaboration. Je chargerai des fonctionnaires de pousser plus loin cette consultation.

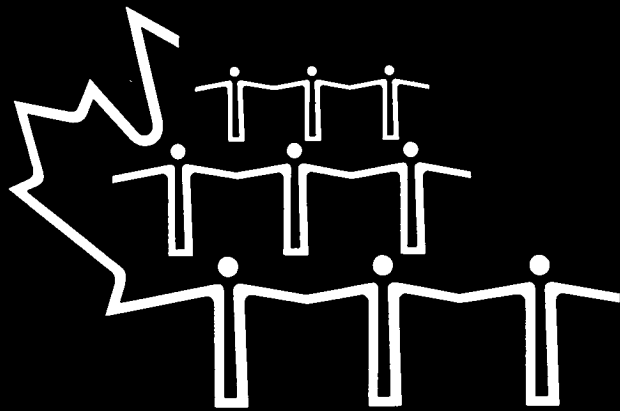
Je désire déposer à la Chambre les détails de la réponse du gouvernement à chacune des recommandations de la Commission.

Je dois faire remarquer qu'avant de lancer certains programmes, il faudrait mettre au point des projets pilotes ou faire des recherches supplémentaires à court terme. Dès que ces études préliminaires seront terminées, on annoncera et organisera d'autres programmes pour lesquels on consentira les fonds et le personnel nécessaires.

Il appartient à la Direction de la citoyenneté du Secrétariat d'Etat de donner suite à ces recommandations. Cet organisme est maintenant chargé des questions relatives à l'intégration sociale des immigrants et à l'activité culturelle de tous les groupes ethniques. On formera un comité représentant tous les organismes intéressés, et qui coordonnera les efforts du gouvernement fédéral.

(Traduction)

Pour conclure, je désire souligner que, selon le gouvernement, le multiculturalisme dans un cadre bilingue contribue à assurer à l'individu sa liberté de choix. Nous sommes libres d'être nous-mêmes. Mais il ne faut pas s'en remettre au hasard. Il faut protéger et rechercher cette liberté. Si elle est compromise chez certains groupes ethniques, elle est compromise partout. Le gouvernement entend éliminer ce danger et protéger cette liberté.



Réponse du gouvernement
fédéral au livre IV de la
Commission royale d'enquête
sur le bilinguisme et le
biculturalisme

Document déposé à la Chambre des communes le 8 octobre 1971 par le premier ministre.

Le présent document donne un aperçu des principaux programmes ayant trait au maintien et au développement du multiculturalisme à travers le Canada, et résume les décisions du gouvernement à la suite des recommandations contenues dans le livre IV de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme.

La Partie A du document expose, dans ses grandes lignes, la réponse du gouvernement fédéral aux recommandations du Livre IV de la Commission royale d'enquête et donne quelques-unes des raisons pour lesquelles le gouvernement croit au multiculturalisme.

La Partie B énonce les objectifs de la politique qui serviront à orienter les programmes du gouvernement fédéral dans ce domaine.

La Partie C décrit les programmes qui seront mis en oeuvre par le gouvernement fédéral et ses organismes, en vue d'appliquer et de promouvoir les principes résultant de l'acceptation des recommandations du Livre IV du rapport de la Commission royale d'enquête.

Partie A

Réponse du gouvernement fédéral en général

Le Livre IV de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme renferme 16 recommandations (énoncées dans la Partie D), dont huit s'adressent tout particulièrement au gouvernement fédéral ou à ses organismes.

Trois d'entre elles traitent de questions qui relèvent exclusivement de la compétence des provinces. L'une des recommandations exhorte le gouvernement fédéral à fournir une aide financière aux enfants qui n'ont pas une connaissance suffisante d'une des deux langues officielles et qui fréquentent les écoles publiques. Une

autre recommandation porte sur les conditions afférentes à la naturalisation, au droit de vote, et à l'éligibilité à toute fonction politique et s'adresse donc à la fois au gouvernement fédéral et aux gouvernements provinciaux. Une autre demande aux organismes des trois ordres d'administration d'accorder une aide aux associations culturelles et aux associations de recherche. Les autres recommandations s'adressent aux universités canadiennes.

Le gouvernement accepte et approuve les recommandations et les principes énoncés dans le Livre IV de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme. Il est plus que temps, croit-il, que les Canadiens prennent mieux conscience de la riche tradition des nombreuses cultures que nous avons au Canada. Les citoyens du Canada viennent de presque tous les pays du monde, et ils apportent avec eux toutes les religions et toutes les langues les plus importantes du monde. Grâce à cette diversité culturelle, tous les Canadiens ont une vaste expérience de l'humanité. Le gouvernement estime qu'il s'agit là d'un patrimoine à conserver soigneusement, et il croit que le Canada y perdrait si nous adoptions des programmes d'assimilation obligeant nos citoyens à oublier les cultures qu'ils nous ont apportées et à y renoncer.

Le gouvernement fédéral espère que les provinces adopteront une attitude positive à l'égard des recommandations que leur ont adressées les commissaires. Dans sa lettre adressée à tous ses collègues des provinces, le premier ministre expose la politique et les programmes que le gouvernement fédéral met en oeuvre et il sollicite leur collaboration. Certaines provinces ont déjà pris des mesures en ce sens et mettent en pratique les recommandations qui leur sont adressées.

Le gouvernement non seulement répond de façon positive aux recommandations de la Commission mais, pour respecter l'esprit du Livre IV, il désire les dépasser afin d'assurer le maintien de la diversité culturelle du Canada.

Partout dans le monde, la technologie, les communications de masse et l'urbanisation font disparaître peu à peu la diversité culturelle. Plusieurs écrivains ont décrit cette situation comme la création d'une société de masse — une société où la culture et les loisirs produits en masse et les grandes institutions impersonnelles menacent de dénaturer et de dépersonnaliser l'homme. L'un des besoins fondamentaux de l'homme est un sentiment d'appartenance, et une bonne partie du malaise social contemporain — dans tous les groupes d'âge — existe parce que ce besoin n'a pas été satisfait. Les groupes ethniques ne sont certes pas le seul moyen de répondre à ce besoin d'appartenance, mais ils ont joué un rôle très important dans la société canadienne. Le pluralisme ethnique peut nous aider à vaincre ou à éviter l'homogénéisation et la dépersonnalisation de la société de masse. Des groupes ethniques vivants peuvent donner aux Canadiens de la deuxième et troisième génération, ainsi que des générations suivantes, le sentiment qu'ils sont liés à la tradition et aux habitants de diverses parties du monde et de diverses époques.

Deux malentendus surgissent souvent lorsqu'on parle de diversité culturelle.

(a) Identité culturelle et allégeance

Le sentiment d'identité éprouvé par chaque citoyen à titre d'individu est distinct de l'allégeance. Il n'y a aucune raison de croire qu'un citoyen qui s'identifie avec fierté comme Canadien chinois et qui s'intéresse beaucoup aux activités culturelles de la communauté chinoise au Canada sera moins loyal ou moins préoccupé par les problèmes canadiens qu'un citoyen d'origine écossaise qui joue de la cornemuse et prend part à une danse écossaise. L'identité culturelle n'est pas la même chose que l'allégeance à un pays. Chacun de nous est né dans une famille particulière au patrimoine distinct: c'est-à-dire que chacun, qu'il soit Français, Anglais, Italien ou Slave, a des antécédents "ethniques". Plus nous nous sentons en sécurité dans un contexte social donné, plus nous

sommes libres d'explorer notre identité au-delà de ce contexte. Les groupes ethniques donnent souvent aux gens un sentiment d'appartenance qui les met mieux en mesure de faire face au reste de la société qu'ils ne le pourraient comme individus isolés. La fidélité à sa propre culture ne diminue pas nécessairement, et normalement ce n'est pas le cas, la fidélité encore plus grande envers la collectivité et le pays.

L'identité canadienne ne sera pas minée par le multiculturalisme. De fait, nous croyons que le pluralisme culturel est l'essence même de l'identité canadienne. Chaque groupe ethnique a le droit de conserver et de faire épanouir sa propre culture et ses propres valeurs dans le contexte canadien. Dire que nous avons deux langues officielles, ce n'est pas dire que nous avons deux cultures officielles, et aucune culture n'est en soi plus "officielle" qu'une autre. Une politique de multiculturalisme doit s'appliquer à tous les Canadiens sans distinction.

(b) Langue et culture

On n'a jamais bien établi la distinction existant entre la langue et la culture. Le titre même de la Commission royale d'enquête dont nous nous efforçons maintenant de mettre en oeuvre les recommandations semble indiquer que le bilinguisme et le biculturalisme sont inséparables. Mais le terme biculturalisme ne dépeint pas comme il faut notre société; le mot multiculturalisme est plus précis à cet égard. La Loi sur les langues officielles désigne l'anglais et le français langues officielles du Canada pour ce qui concerne toutes les institutions du Parlement et du gouvernement du Canada. Elle ne parle pas des cultures ni ne porte atteinte au rôle de toutes les langues d'être les instruments des diverses cultures existant au Canada. D'autre part, le fait de reconnaître la valeur culturelle de nombre de langues ne saurait non plus saper la position des deux langues officielles de notre pays. On continuera d'inciter et d'encourager tous les citoyens du Canada à en faire usage.

Partie B

Objectifs de la politique dans le secteur fédéral

Les objectifs du gouvernement sont les suivants: préserver les droits de l'homme, développer l'identité canadienne, intensifier la participation des citoyens, renforcer l'unité canadienne et encourager la diversification culturelle dans un cadre bilingue. Ces objectifs seront mieux atteints à l'aide d'une politique de multiculturalisme visant quatre principaux points.

1. Le gouvernement du Canada appuiera toutes les cultures représentées au pays et, dans la mesure de ses ressources, cherchera à aider à s'épanouir les groupes culturels canadiens qui ont manifesté le désir et la volonté de poursuivre leur développement, se montrent capables de croître et d'apporter quelque chose à la vie canadienne et justifient d'un besoin évident d'assistance.

Le rôle particulier du gouvernement sera de soutenir et d'encourager les cultures et les groupes culturels que les Canadiens désirent préserver.

Les groupes culturels les plus forts et les plus nombreux disposent généralement de ressources qui garantissent leur autonomie, et les activités culturelles générales tendent à leur fournir un appui. Le gouvernement, par l'intermédiaire de ses programmes sur les langues officielles, aide déjà les deux principales cultures là où elles sont minoritaires. On propose d'instaurer de nouveaux programmes dans le but d'accorder un soutien aux autres groupes culturels minoritaires en fonction de leurs besoins et de leur situation particulière.

Toutefois, le gouvernement ne peut pas et ne doit pas prendre sur lui la responsabilité d'assurer la viabilité permanente de tous les groupes ethniques. L'objectif de notre politique est la survivance culturelle et le développement des groupes ethniques, *dans la mesure où un groupe donné en manifeste le désir.*

L'aide que le gouvernement accorde aux groupes culturels doit être fonction des efforts personnels que font lesdits groupes. Et dans notre souci de préserver l'identité des groupes ethniques, nous ne devons pas oublier que, dans une démocratie, les individus peuvent choisir de ne pas maintenir un sentiment profond à l'égard de leur identité ethnique.

2. Le Gouvernement aidera les membres de tous les groupes culturels à surmonter les obstacles culturels qui les empêchent de participer pleinement à la vie canadienne.

La Loi peut protéger et protégera les personnes contre toute discrimination manifeste; mais des obstacles moins apparents s'opposent à l'entrée dans notre société. L'impression de ne pas y appartenir ou un sentiment d'infériorité, quelle qu'en soit la cause, ne peuvent être supprimés par la loi. Les programmes énoncés dans le présent document sont donc destinés à stimuler la confiance des gens vis-à-vis de leur identité culturelle et de leur place légitime dans la vie canadienne. Des publications, des films et des expositions illustrant l'importante contribution des divers groupes culturels du Canada aideront à atteindre cet objectif. Mais nous devons insister sur le fait qu'il incombe à tous les Canadiens de vaincre la discrimination. Chaque Canadien doit contribuer au sentiment d'appartenance au pays et d'acceptation par celui-ci.

3. Le gouvernement favorisera rencontres et échanges positifs entre tous les groupes culturels canadiens dans l'intérêt de l'unité nationale.

A mesure que les Canadiens se sensibiliseront davantage à leur propre identité ethnique et à la richesse de notre pays, nous collaborerons davantage les uns avec les autres, nous accepterons plus facilement les différences existantes et nous serons plus fiers de notre patrimoine. Dans presque toutes les sociétés, la fécondité culturelle et intellectuelle a été encouragée par l'interaction et les relations fructueuses des divers groupes ethniques au sein de cette société. L'aide accordée par le gouvernement

aux centres multiculturels, à de projets particuliers entrepris par des groupes ethniques, aux arts d'interprétation et aux expositions d'arts plastiques, ainsi que les programmes déjà mentionnés, favoriseront les échanges culturels. Le gouvernement a bien précisé qu'il n'a pas l'intention d'aider les groupes individuels à vivre en marge du reste de la société. Les programmes ont pour but d'encourager les groupes culturels à partager leur héritage avec tous les autres Canadiens et avec d'autres pays, et de nous rendre tous conscients de notre diversité culturelle.

4. Le gouvernement continuera à aider les immigrants à apprendre au moins l'une des deux langues officielles du Canada pour leur permettre de s'intégrer totalement à la société canadienne.

Le gouvernement fédéral, par l'intermédiaire du ministère de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration et la Direction de la citoyenneté du Secrétariat d'Etat, aide déjà les provinces pour les cours de langues donnés aux adultes, mais les nouveaux arrivés au Canada ont besoin d'une aide supplémentaire pour s'adapter à la vie canadienne et participer entièrement à la vie économique et sociale du Canada.

Partie C

Programmes d'application

Six programmes ont été élaborés pour appliquer la politique du gouvernement fédéral. Ces programmes seront mis en oeuvre sous la surveillance de la Direction de la citoyenneté du Secrétariat d'Etat, sauf dans le cas des programmes proposés par les organismes culturels fédéraux; ceux-ci seront administrés par les organismes intéressés, mais ils seront coordonnés par un comité de coordination inter-organismes.

Programme I: Subventions multiculturelles — Un programme de subventions a été mis au point en fonction de certaines recommandations particulières du rapport de la Commission et des besoins avérés des groupes culturels. Des subventions seront accordées pour les activités qui réunissent quelques-uns ou l'ensemble des quatre points de la politique énoncés à la partie B.

Au nombre des activités pouvant justifier une aide fédérale, mentionnons les rencontres multiculturelles, les réunions d'organisation pour les nouveaux groupes culturels, les programmes de préparation à la citoyenneté et d'orientation des immigrants, les conférences, les activités des jeunes, les échanges culturels entre des groupes, et d'autres projets. Des subventions seront également accordées aux centres multiculturels dans les régions où il est bien démontré qu'un tel centre est nécessaire et que la collectivité désire le conserver. Les centres multiculturels existants, comme celui de Winnipeg, ont prouvé leur efficacité en assurant des services destinés à aider les nouveaux immigrants à s'adapter à la vie canadienne et en encourageant, de façon permanente, les activités entre divers groupes ethniques.

Programme II: Programme de développement de la culture — Un programme de développement de la culture qui permettra d'obtenir des éléments d'information indispensables sur la relation exacte entre la langue et le développement culturel sera instauré. Il donnera des renseignements essentiels sur l'étendue et la nature des aspirations de chaque groupe culturel, en ce qui concerne le maintien de la langue et le développement culturel. Il passera en revue les organismes et les services existants, y compris les établissements d'enseignement, la presse, la radio et la télévision, afin de déterminer le rôle qu'ils jouent et pourraient jouer dans le développement culturel. L'étude comprendra les recommandations adressées au Conseil de la radio-télévision canadienne

dans lesquelles il lui est proposé de faire des études en vue de déterminer comment la radio et la télévision pourraient le mieux contribuer au maintien des langues et des cultures.

Le programme a été conçu de façon à produire des résultats au cours d'une année. Les données serviront d'information de base pour certains autres programmes et la planification à long terme que feront la Direction de la citoyenneté, les organismes culturels et d'autres ministères.

Le gouvernement prend des mesures en vue de fournir des manuels d'enseignement d'une langue non officielle, étant donné que le Livre IV de la Commission royale d'enquête a révélé qu'il n'existe presque pas de manuels d'enseignement d'une troisième langue pour les enfants résidant au Canada. L'acquisition de la langue des ancêtres est une partie importante du développement d'une identité culturelle, et le gouvernement fédéral propose d'engager des discussions avec les provinces en vue de trouver des moyens satisfaisants pour tout le monde d'amortir les frais de composition et de production des manuels et moyens audio-visuels d'enseignement des langues.

Bien que la Commission n'ait formulé aucune recommandation officielle en ce qui concerne la presse ethnique, mis à part le fait qu'elle ait recommandé au gouvernement de continuer l'aide qu'il lui accorde sous forme de publicité et d'information, le programme de développement culturel entreprendra une étude de la presse ethnique et des autres moyens d'information, dont on pourrait faire un meilleur usage pour diffuser l'information essentielle vers les personnes qui utilisent d'autres langues que le français et l'anglais. Nous reconnaissons que la presse ethnique joue un rôle important dans la transmission de l'information aux nouveaux immigrants et aux personnes âgées qui éprouvent de la difficulté à lire le français ou l'anglais, ainsi que dans le développement des cultures du Canada.

Programme III: Histoire des minorités ethniques — Il est évidemment nécessaire d'écrire, de façon objective, analytique et intéressante, l'histoire des groupes ethniques du Canada, et de propager ces ouvrages parmi le plus grand nombre possible de lecteurs. La Direction de la citoyenneté fera rédiger vingt histoires qui porteront essentiellement sur la vie, l'apport et les problèmes des divers groupes culturels du Canada. Ce programme constituera une reconnaissance tangible, réelle et précieuse de l'apport fourni au Canada par nos divers groupes ethniques. Il favorisera également la connaissance et le respect du patrimoine culturel des groupes concernés, et constituera une documentation inestimable pour les étudiants, les écrivains et les organismes de l'Etat.

Programme IV: Etudes ethniques canadiennes — La Commission a reconnu le besoin d'une étude systématique et permanente de la société multi-ethnique du Canada. Le Secrétariat d'Etat fera donc une enquête approfondie sur les problèmes inhérents à l'établissement d'un programme ou d'un centre d'études ethniques canadiennes, et préparera un plan d'exécution.

Programme V: Enseignement des langues officielles — Le gouvernement fédéral fournit déjà une aide aux provinces, relativement à l'enseignement du français et de l'anglais aux immigrants adultes. Il accepte en principe la recommandation 4 de la Commission royale d'enquête où il est proposé qu'un enseignement spécial de la langue officielle appropriée soit dispensé aux enfants qui entrent à l'école sans une connaissance suffisante de cette langue.

En conséquence, le gouvernement fédéral propose que des discussions soient engagées avec les provinces en vue de trouver une formule d'aide fédérale, pour l'enseignement des langues officielles aux enfants, qui soit mutuellement acceptable.

Programme VI: Programmes des organismes culturels fédéraux — Le gouvernement a prié les organismes culturels fédéraux mentionnés dans le Livre IV de répondre aux recommandations du rapport. Les programmes qu'ils mettront en oeuvre permettront à tous les Canadiens de mieux connaître le patrimoine culturel de tous les groupes ethniques du Canada.

Musée national de l'homme

La Commission a recommandé "que le Musée soit pourvu des crédits suffisants pour mener à bien ses projets concernant l'histoire, les organisations sociales et des arts populaires des groupes culturels autres que britanniques ou français". Le gouvernement accepte cette recommandation et financera les projets suivants qui seront entrepris par le musée:

- a) l'achat d'objets façonnés représentant les diverses cultures ethniques du Canada;
- b) la recherche sur les arts et la musique folkloriques des divers groupes ethniques du Canada;
- c) d'autres activités touchant les services extérieurs et éducatifs du Musée et destinées au grand public.

Office national du film

Depuis plusieurs années, l'Office réalise, à destination de l'étranger, des versions de quelques-uns de ses films en d'autres langues que le français ou l'anglais, en collaboration avec le ministère des Affaires extérieures. La Commission recommande que l'Office fasse savoir qu'il possède des films en d'autres langues que le français et l'anglais, et qu'il les rende disponibles pour projection au Canada; elle recommande également qu'il augmente sa production de films visant à renseigner les Canadiens sur les autres Canadiens, y compris des films sur l'apport et les problèmes de tous nos groupes ethniques. L'Office a indiqué que non seulement il répondra de façon positive à ces recommandations, mais qu'il fera également une enquête dans les communautés

culturelles en vue de déterminer les genres de films que celles-ci aimeraient voir produits dans leur langue maternelle.

Bibliothèque nationale

Quoique de nombreuses bibliothèques publiques du Canada possèdent des collections de volumes rédigés en des langues autres que les langues officielles, l'offre est bien inférieure à la demande. Après avoir étudié la question, l'Association canadienne des bibliothèques a proposé la création d'un Centre multi-culturel de langues et de littérature à la Bibliothèque nationale. La Bibliothèque entreprendra immédiatement une étude préliminaire en vue de la création de ce centre. Ce dernier administrera un programme visant à pourvoir les bibliothèques locales de volumes publiés en d'autres langues que le français et l'anglais. La Bibliothèque se procurera également des ouvrages écrits par et pour des groupes du Canada d'origine autre que française et anglaise.

Archives publiques

Les Archives publiques à Ottawa possèdent assez peu de documents relatifs aux divers groupes culturels du Canada ou à leurs activités. Cette situation se retrouve également dans la plupart des dépôts d'archives du pays. Ces documents devraient être rassemblés, étant donné que l'histoire de l'immigration et des groupes culturels fait partie intégrante de l'histoire du pays.

Les Archives publiques recevront des fonds qui leur permettront d'acquérir, auprès de tous les organismes et associations ethniques, des dossiers et des documents qui constituent des pièces importantes de l'histoire canadienne.

Administration

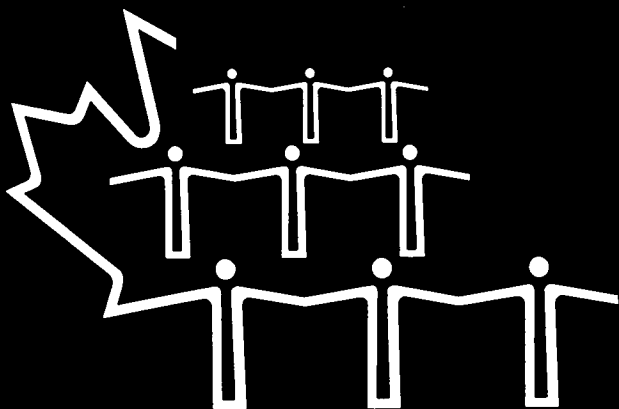
Coordination entre ministères: Afin de permettre à la Direction de la citoyenneté de mettre en application la

politique proposée dans le présent document, les mesures nécessaires seront prises pour assurer la coordination des activités de divers ministères et organismes culturels du gouvernement fédéral. Tous les organismes qui seront chargés d'administrer les programmes proposés ont accepté de créer un Comité de coordination inter-organismes, et un comité interministériel sera constitué qui aura pour objet d'étudier constamment les politiques et programmes fédéraux en vue d'assurer que ces derniers reflètent bien les divers groupes culturels de notre société.

Consultation: Les divers groupes culturels doivent avoir l'occasion d'intervenir dans les décisions qui seront prises, au moyen d'un processus de consultation permanente. Diverses méthodes de consultation — conférences publiques, entretiens personnels avec des dirigeants de groupes, séances confidentielles de consultation avec des experts, colloques, analyse des journaux, et autres — se sont révélées efficaces, et elles continueront d'être utilisées et seront intensifiées sur le plan local, régional et national.

Notes concernant les relations fédérales-provinciales: La Commission formule six de ses recommandations à l'intention des provinces: trois d'entre elles visent l'éducation, deux traitent des droits de l'homme et la sixième sollicite l'appui des provinces aux organisations culturelles. Vu l'intérêt accru des provinces à l'égard du multiculturalisme et l'action du public dans ce domaine, il devient impérieux que les deux ordres de gouvernement collaborent entre eux. Si l'on ne fait rien pour coordonner les politiques fédérales et provinciales au niveau ministériel et établir de bonnes relations entre les fonctionnaires chargés d'administrer les programmes, il n'en résultera que des pis-aller et des conflits de compétence.

Nous proposons que les provinces soient invitées à participer à une réunion fédérale-provinciale de hauts fonctionnaires, en vue d'une réunion ministérielle éventuelle, dès que les résultats du programme de recherches en développement culturel seront connus.



Répertoire d'adresses

Ministre d'Etat au multiculturalisme
Ottawa (Ont.)
K1A 0M5

Organismes culturels fédéraux

Les Archives publiques du Canada
Ottawa (Ont.)
K1A 0N3

La Bibliothèque nationale du Canada
Ottawa (Ont.)
K1A 0N4

Le Conseil de la radiodiffusion et des
télécommunications canadiennes
Ottawa (Ont.)
K1A 0N2

Le Conseil des arts du Canada
Ottawa (Ont.)
K1P 5V8

La Corporation des Musées nationaux
Ottawa (Ont.)
K1A 0M8

L'Office national du film du Canada
C.P. 6100, Station A
Montréal (Qué.)
H3C 3H5

La Société Radio-Canada
Ottawa (Ont.)
K1G 3J5

Adresses de ministères et organismes du gouvernement fédéral

Secrétariat d'Etat
Ottawa (Ont.)
K1A 0M5

Ministère des Affaires extérieures
Ottawa (Ont.)
K1A 0G2

Ministère des Affaires indiennes et du Nord
Ottawa (Ont.)
K1A 0H4

Commission canadienne de l'Emploi et de
l'Immigration
Ottawa (Ont.)
K1A 0J9

Commission de la Fonction publique
Ottawa (Ont.)
K1A 0M7

Ministère des Communications
Ottawa (Ont.)
K1A 0C8

Ministère de la Consommation et des
Corporations
Hull (Qué.)
K1A 0C9

Ministère de l'Industrie et du Commerce
Ottawa (Ont.)
K1A 0H5

Ministère de la Justice
Ottawa (Ont.)
K1A 0H9

Revenu Canada, Douanes et Accise
Ottawa (Ont.)
K1A 0L5

Revenu Canada, Impôt
Ottawa (Ont.)
K1A 0L8

Ministère de la Santé et du Bien-être social
Ottawa (Ont.)
K1A 0K9

Ministère du Travail
Hull (Qué.)
K1A 0J2